

Itinéraires BIO

Ed. resp.: Dominique Jacques
Rue Nanon 98, 5000 Namur
Bimestriel mars avril 2013
Dépôt: Brussel X
P201134

Dossier Spécial :

LES MODES DE PRODUCTIONS ET LES SPÉCIALITÉS BIO

Focus Evènements

Rendez-vous du Mois

Agenda

Formations

Nouvelles des régions

Petites annonces

Les Livres du mois

Coin Famille

Légume et recette du mois

n°9
03-04/2013

CPBio

Le magazine de tous les acteurs du bio !

unah
Union Nationale des Agrobiologistes Belges

CEB

BioForum
WALLONIE

NATURE
PROGRÈS
BELGIQUE

LIVRAISON JOURNALIERE



BOULANGERIE | PATISSERIE BIOLOGIQUE ARTISANALE

PAINS LEVAIN | PAINS LEVURE | PAINS SANS GLUTEN

GATEAUX DE FETES

(PAQUES-FETE DES MERES-NOEL-NOUVEL AN-FETE DES ROIS)

PAINS PRE-CUIT

22 rue de villers - 4520 Wanze - Tel 085.25.00.19 - Fax 085.25.10.59 - www.fermecroix.com

O.P.A.

Office Provincial Agricole

SERVICE COMPTABILITÉ
DE GESTION

Comptabilités
Conseils
de gestion



Dossiers ISA/AIDA
(Aide à l'investissement)

SERVICE
LABORATOIRE

La bonne dose ?

Quelle qualité ?

Production ?

Environnement ?

Le sol adéquat ?

La ration ad-hoc ?



SERVICE
AGRONOMIQUE

Quelle variété ?



Quelle
diversification ?

Quel fourrage ?



Quel potager ?

Des questions ?

Tout commence par une
bonne ANALYSE...

...et finit par un bon CONSEIL

Tél.: 081 77 68 16
office.agricole@province.namur.be



SOMMAIRE

4 Reflets

Deuxième journée de concertation des acteurs bio autour des semences

7 Dossier 'Les modes de productions et les spécialités bio'

Spécificités du Bio en élevage

Mode de production des grandes cultures maraichères bio

Spécificités de la transformation bio :

un recours minimal aux additifs

Commercialiser du lait cru : une valorisation possible à la ferme

15 Conseils techniques

20 Conseils pratiques

22 Focus Evènements

Visite d'échange à Charleville-Mézières : atelier de découpe, cuisine de collectivité et point de vente collectif...

La formation herbagère de l'UNAB : un bon départ

24 Réflexions (im)pertinentes du Mois

26 Rendez-vous du Mois

Agenda

Formations

Nouvelles des régions

Livres du mois

Petites annonces

Coin famille



Pour votre revue, voici vos contacts pour chaque association:

BioForum: Stéphanie Chavagne : stephanie.chavagne@biowallonie.be
081/390.688

CEB: Bernadette Thiran : Bernadette.thiran@cebio.be
081/390.699

Nature et Progrès: François de Gaultier :
encadrement@natpro.be - 081/323.056

UNAB : Sylvie La Spina : laspina.unab@gmail.com
0487/346.078

Bimestriel N°9 de Mars 2013.

Itinéraires Bio est une publication commune du Centre Pilote Bio asbl (CPBio), Rue Nanon, 98 à 5000 Namur. Tél. : 081/390.699
Fax: 081/390.691 - Courriel: info@cebio.be - www.cebio.be
Cpte Banque: 001-5416812-20

Ont participé à ce numéro: Bénédicte Henrotte, Noémie Dekoninck, Sylvie La Spina, François Grogna, Sophie Maerckx, Hélène Deketelaere, Bernadette Thiran, Marc André Henin, Frédérique Hupin, Julie Legrand, Muriel Huybrechts, Philippe Müller, François de Gaultier, Ariane Beaudelot, Stéphanie Chavagne.

Crédit photographique: Bernard Godden, Sylvain Collienne, Marc André Henin, Julie Legrand, Sylvie La Spina, Hélène Deketelaere, Noémie Dekoninck, François Grogna, Ariane Beaudelot, Sylvie Morcillo.
Editeur Responsable: Dominique Jacques - jacques_fas@yahoo.fr
0477/722.475

Directrice d'édition : Sylvie Morcillo - sylvie.morcillo@biowallonie.be
Conception graphique: Mission-Systole - info@mission-systole.be
Administration et secrétariat : Bernadette Thiran
bernadette.thiran@cebio.be

Pour vos insertions ou actions publicitaires:

Denis Evrard - 0497/416.386 - denis.evrard@happymany.net

Ce bulletin est imprimé en 3000 ex. sur du papier Cyclus Print 80g.
100 % recyclé sur les presses de l'imprimerie Joh. Enschedé/
Van Muysewinkel à Bruxelles.

édito

Bonjour,

Voici déjà quelques mois d'ici que nous vous tenons informés de l'état d'avancement des travaux de notre Ministre, Carlo Di Antonio, au sujet de la réforme du code agricole et horticole wallon. Dans le précédent numéro, nous vous avons fait part d'une lettre transmise par le secteur à l'attention de Monsieur le Ministre concernant quelques-unes de nos préoccupations. Nous vous invitons à prendre connaissance de sa réponse dans la rubrique « Nouvelles des régions ».

Alors que cette réforme mûrit dans la conscience des uns et des autres et fait son petit bonhomme de chemin, à notre modeste niveau, nous avons souhaité remettre au centre des débats et de nos préoccupations les spécificités et les codes de l'agriculture biologique.

Selon IFOAM (groupement mondial des associations oeuvrant pour l'agriculture biologique), l'agriculture biologique est basée sur les principes de santé, d'écologie, d'équité et de précaution.

« Le rôle de l'agriculture biologique, que ce soit en production, en préparation, en distribution ou en consommation, est de soutenir et d'accroître la santé des écosystèmes et des organismes du plus petit dans le sol jusqu'aux êtres humains. »

L'agriculture biologique est basée sur les cycles et les systèmes écologiques vivants, s'accorde avec eux, les imite et les aide à se maintenir. Le sol est vivant et sa bonne santé influe et conditionne celle des plantes qui y poussent et par suite celles des animaux qui s'en nourrissent.

« Ils devraient être élevés dans des conditions de vie qui soient conformes à leur physiologie, à leurs comportements naturels et à leur bien-être. »

En cette période où le printemps montre son nez et que bon nombre d'entre vous remplissent leur déclaration PAC, il nous a paru intéressant de revenir aux sources, au B.A.-BA de ce mode de production. Rotation des cultures et fertilisation forment deux des socles agronomiques. Le premier est abordé dans la partie dossier du mois en ce qui concerne l'élevage ou les grandes cultures légumières. Le deuxième socle est abordé dans la rubrique « Conseils techniques » et dans la rubrique « Réflexions (im) pertinentes » pour les cultures de légumineuses.

La précaution et la responsabilité sont des points clés dans les choix de gestion, de développement et de technologie en agriculture biologique. C'est vrai pour les agriculteurs, pour les agriculteurs-transformateurs, ce l'est tout autant pour les transformateurs. Nous voulons saluer leur ténacité et leur inventivité pour respecter le goût, la santé des consommateurs et ... le cahier des charges bio.

Les semences, point capital s'il en est pour les agriculteurs bio, fait l'objet parmi d'autres sujets de préoccupation d'un travail de fond mené depuis quelques années par plusieurs associations d'encadrement. Dans la rubrique « Reflets », un compte-rendu de la deuxième journée de concertation et des pistes d'actions concrètes et adaptées à vos besoins y sont relatés.

Pour parfaire vos connaissances tant techniques que pratiques, notre équipe vous propose une série de conseils que nous vous invitons à lire aux rubriques « Conseils techniques et pratiques ». Vous voulez renforcer ou acquérir de nouvelles connaissances par le biais de formation sur le terrain, n'hésitez pas à consulter la rubrique « Formations ». Des formations pour mieux gérer vos prairies et dès lors prendre soin de votre troupeau vous sont proposées.

Vous cherchez des pistes de développement et de valorisation de votre production, dans la rubrique « Agenda », des événements à ne pas manquer vous sont suggérés. Que ce soit le Salon « Valériane » ou le Salon « Your Choice » à Bruxelles courant avril ou la « semaine Bio » en juin, ils vous ouvrent les bras !

Sylvie Morcillo, Directrice d'édition
Bernadette Thiran, Coordination administrative



BioForum
WALLONIE



Deuxième journée de concertation des acteurs bio autour des semences

Sophie Maerckx, Bénédicte Henrotte

La journée fait suite aux constats posés fin 2011 quant aux problèmes de disponibilité et de production de semences bio en Belgique. Consacrée aux semences de céréales en matinée et de prairies l'après-midi, la rencontre du 19 décembre 2012 a permis d'accueillir divers acteurs impliqués dans ce domaine : agriculteurs, chercheurs, semenciers, conseillers techniques, organismes certificateurs, représentants d'administrations, ... Plus de 50 personnes avaient répondu à l'invitation de BioForum et des autres associations du CPBio.

L'objectif de la journée était d'informer sur les réalités de l'offre et de la demande en semences en Wallonie et de discuter des initiatives existantes ou à mettre en œuvre pour que des semences utilisables en bio soient disponibles dans notre région. Verdict ? Plusieurs approches sont possibles et peuvent se développer en parallèle.

Une offre en semences réduite pour un marché des céréales bio en plein développement

Pour commencer la journée, Frédéric Debode (CRA-W) nous a appris que la production de semences bio en Wallonie est plus qu'anecdotique (d'après les données de la Région wallonne, seuls 2 hectares bio sont dédiés à la production de semences en 2011). Un grand potentiel de développement existe en outre actuellement dans le secteur des céréales puisqu'en plus des céréales produites sur les 2.500 hectares en Wallonie (dont 85-90% sont destinés à l'alimentation animale) plus de 15.000 tonnes de céréales (surtout du blé) ont été importées de plusieurs pays européens en 2011. L'intérêt d'avoir des semences de céréales bio est cependant important à l'heure actuelle et va aller croissant dans les prochaines années en raison surtout de l'évolution de la réglementation sur l'origine de l'alimentation animale, comme l'a souligné Bénédicte Henrotte (BioForum Wallonie). De plus, la demande en céréales bio de qualité en boulangerie (froment et épeautre) et en brasserie (orge brassicole) est forte.

Actuellement l'offre en semences bio est insuffisante en Wallonie et donc le recours aux dérogations fréquent. Il s'agit principalement de dérogations de niveau 3 (dérogation générale)

et quelques dérogations de niveau 2 (autorisation individuelle) et elles portent surtout sur les semences de cultures fourragères et celles de céréales. Bénédicte Henrotte a aussi insisté sur les critères de choix des semences (volonté de variétés adaptées tant au climat de la région qu'à l'agriculture bio, volonté de semences certifiées et adaptées au territoire) et sur l'insatisfaction de la moitié des agriculteurs interrogés quant à la disponibilité en semences correspondant à leurs besoins.

Une priorité : envisager la filière dans son ensemble

Les exposés d'Eddy Montignies du CEB et de Francis Dumortier, agriculteur à Herseaux dans la province du Hainaut, ont montré que le choix des variétés de céréales doit se faire en considérant l'ensemble de la rotation et en tenant compte de l'utilisation qui sera faite des céréales produites. Eddy Montignies a ainsi questionné les repères traditionnels, calqués sur ceux du conventionnel, permettant d'évaluer la performance et la rentabilité des cultures de céréales bio.

Alors qu'on réfléchit habituellement en termes de rendements obtenus par hectare, (8,5t/ha par an en froment d'hiver en conventionnel contre 4,5t/ha en bio), il conviendrait plutôt de réfléchir en termes de marge

brute. La marge brute est relativement similaire en bio et en conventionnel puisque les rendements plus faibles du bio sont compensés par des prix de vente à la tonne plus élevés (et plus stables) et une absence de charges en produits phyto. De plus, l'évaluation de la rentabilité doit aussi prendre en compte l'ensemble de la rotation (comme par exemple l'implantation de prairies temporaires ou d'une luzerne pendant plusieurs années avant les céréales, ce qui permet de réduire le poste fertilisation dans les exploitations sans bétail).

Après nous avoir présenté son itinéraire technique type, Francis Dumortier s'est attardé sur les choix et contraintes liées aux semences de céréales panifiables et fourragères qu'il utilise. À ses yeux, les semences avec lesquelles il travaille sont de bonne qualité et suffisamment disponibles (hormis pour la féverole). En céréales fourragères, il travaille avec des mélanges pour éviter certains ennuis (par exemple les attaques de pigeon en orge pur). Les moissons sont stockées et nettoyées à la ferme, ce qui demande des infrastructures et entraîne une charge de travail. Il réutilise une partie de ses récoltes comme semences pour l'année suivante.

L'intérêt des variétés anciennes : des protocoles de recherche et des résultats variés

Les exposés de Pascal Cocu (CRA-W) et d'Isabelle Goldringer (INRA) présentant les résultats de leurs travaux de recherche ont montré des réalités contrastées. Lors des essais menés en Wallonie en 2011-2012, plus de 30 variétés anciennes ont été testées. Parmi celles-ci, seules deux (d'origine autrichienne) ont présenté une valeur technologique suffisante en termes de normes conventionnelles de panification (taux de protéine, poids hectolitre, indices Zélény et Haldberg). Ces résultats attestent l'intérêt de revoir ces normes par rapport aux techniques de panification utilisées en bio. De plus, les rendements moyens observés indiquaient que les variétés d'origine belge arrivaient en tête du classement, derrière l'Oxebo issu de France, indiquant l'importance de choisir des variétés adaptées aux contextes pédo-climatiques locaux.

La démarche de recherche réalisée par l'équipe d'Isabelle Goldringer et les agriculteurs du Réseau des Semences Paysannes est quelque peu différente. Motivés par la recherche de variétés dynamiques capables de faire face aux changements climatiques, les chercheurs et agriculteurs ont pris le parti de suivre l'évolution des espèces cultivées en conditions réelles, dans leurs champs, afin d'enrayer l'homogénéisation des variétés cultivées et l'inadaptation des semences conventionnelles aux conditions de culture bio. Le projet de sélection participative mis en place de 2007 à 2012 en tenant compte de l'usage qui serait fait des céréales (du pain) a impliqué les producteurs, les consommateurs, les transformateurs et les équipes de recherche. Une variété, le Rouge de Bordeaux, sortait clairement du lot, tant du point de vue des agriculteurs que des consommateurs. Ce projet de recherche a permis de développer des repères pour une sélection participative, d'insister sur l'intérêt d'impliquer une diversité d'acteurs dans la sélection variétale pour augmenter la résilience du système et l'intérêt d'une approche interdisciplinaire.

Les échanges qui ont suivi cette matinée ont souligné l'importance d'envisager les semences dans leur contexte, d'avoir une vision de la filière et pas juste de la facilité de sélection ou des rendements. De plus, les critères d'évaluation de la qualité des semences utilisés pour la certification et les protocoles de recherche ont été questionnés : sont-ils adaptés au bio ? Ne doit-on pas évoluer vers un référentiel propre aux conditions de culture et de transformation biologiques ? Et ce faisant, doit-on orienter le travail de sélection vers des variétés certifiées bio, des variétés utilisables en bio ou des semences fermières, compte tenu, en outre, des contraintes techniques spécifiques liées à la production de semences bio et à la petitesse de notre marché ?

L'intérêt des prairies temporaires et le choix des variétés de semences de prairies

Lors de l'après-midi, intervenants et participants à cette journée de concertation se sont penchés sur les semences de plantes fourragères.

François Grogna, conseiller pour l'UNAB, a introduit les exposés en soulignant l'intérêt des prairies temporaires dans la rotation, tant dans un système en polyculture élevage que dans un système en « culture pure » (limitation des adventices, assainissement des prairies, intérêt économique (par la revente ou la production à la ferme de la base de la ration)). Il a en outre insisté sur la nécessité de s'interroger sur les conditions pédo-climatiques de sa parcelle, l'objectif poursuivi avec cette culture et le temps de maintien de la culture afin de choisir la culture à planter.

Esquisse du marché belge des semences de prairies

David Knoden, de Fourrages-Mieux, s'est ensuite intéressé aux semences fourragères disponibles en bio en Wallonie. Les sélectionneurs de semences fourragères européens sont situés au Danemark (DLF), en Hollande (Barenburg), en Allemagne (Eurograss), en France (RGAT, Jouffray-Drillaud,...). Et, au niveau de la demande, la situation est assez mal connue, car il n'existe pas actuellement de statistiques sur ce qui se vend aujourd'hui en Wallonie. Les demandes de dérogation nous indiquent cependant la faible disponibilité en semences fourragères bio vu que le système de dérogation est très utilisé. Les vendeurs de semences ne vendent que peu de semences fourragères bio (0 à 2% de leurs ventes de fourragères) et les mélanges multi-espèces ne sont pas toujours bien connus par les agriculteurs.

Des défis techniques à relever en production de semences de prairies

Richard Lambert, du centre de Michamps a pour sa part rappelé les conditions liées à la production de semences fourragères bio (inscription aux catalogues, nécessité du désherbage mécanique pour lutter contre les mauvaises herbes, quantité de semences produites) et les critères qui orientaient le choix des variétés. En plus du mode d'exploitation, des rendements et des conditions pédo-climatiques spécifiques à un endroit, il est nécessaire de tenir compte, tout particulièrement en bio, de la vitesse d'implantation de la culture, pour

qu'elle n'entre pas en concurrence avec les mauvaises herbes, et de ses faibles besoins en intrants. L'intérêt des mélanges multi-espèces a d'ailleurs été souligné, avec toutefois des réserves quant à l'intérêt d'y inclure certaines espèces qui ne se développent pas toujours dans le couvert.

Les aspects techniques de la production de semences ont été développés par Jérôme Vasseur, de la maison Jouffray-Drillaud. Cette société s'occupe tant de l'obtention que de la multiplication et de la mise sur le marché des semences. La création d'une variété fourragère prend 20 ans et la phase de multiplication en bio représente un gros challenge ; il s'agit en outre d'un marché réduit, mais que la société souhaite maintenir. Parmi les difficultés rencontrées : la variabilité des rendements à l'hectare, un faible rendement en grain (lié à la petitesse des graines fourragères), la diversité de plantes fourragères qui entraîne des faibles quantités par variété dans un mélange, les intérêts des agriculteurs qui diffèrent de ceux des semenciers (les variétés qui font beaucoup de graines ne sont pas celles qui ont les meilleurs rendements en herbe ...), la difficulté de mobiliser des multiplicateurs pour les semences fourragères quand le prix des céréales augmente.

Les semences : un poste important pour les agriculteurs

Enfin, Daniel Collienne, agriculteur, a insisté sur l'impact économique important du poste des achats de semences (deuxième poste le plus élevé en termes de coût après l'énergie). Sur les 170 hectares qu'il gère, il a en effet utilisé 30 tonnes de semences de toutes sortes (dont 1200 kg utilisés pour les 55 ha de prairies temporaires). Deux tiers de ses achats de semences ont pu être bio. Il renouvelle souvent sa prairie car il a remarqué qu'une nouvelle prairie lui permet d'avoir 2 l de lait en plus par vache qu'une prairie plus ancienne. Ensuite, il a présenté les différents itinéraires techniques suivis en fonction du type d'implantation recherché. Il a conclu en évoquant l'importance pour les agriculteurs d'avoir, en plus d'un conseil adapté à leur situation, des semences de qualité, productives, adaptées au climat pour un prix raisonnable.

Les contraintes techniques liées à la production de semences fourragères ont été beaucoup soulignées et à plus forte raison celles liées aux conditions de culture bio. Enfin, l'intérêt des semences de ferme dans le cas des fourragères a été mis en question, en raison de ces contraintes techniques lourdes qui ne sont pas à la portée de tous.

En guise de conclusion

Cette journée a permis de faire le point sur la situation des semences et de faire se rencontrer les différents acteurs impliqués. Il est important de mettre plus en évidence l'offre existante en semences bio et d'encourager la diffusion d'informations techniques à propos des variétés disponibles.

En effet, la Wallonie représente un petit marché pour les semences de céréales et de prairies. La situation est assez mal connue puisqu'il n'existe que peu de données à ce propos.

Cependant, plusieurs pistes émergent déjà pour encourager l'utilisation de semences bio. Pour développer une offre intéressante en semences bio qui corresponde aux besoins des agriculteurs wallons, il faudra encourager la recherche et les tests de variétés utilisées ou potentiellement utilisables en bio.

L'objectif de la région wallonne est d'aller vers une diminution des possibilités de dérogations pour ces variétés disponibles en bio. Il est d'autant plus important de montrer aux agriculteurs le potentiel des semences bio proposées sur le marché.

Cela doit aussi passer par l'encadrement par le secteur bio d'essais de production et multiplication de semences, de sélection participative incluant des travaux de recherches comparatifs entre semences fermières, certifiées bio ou non traitées. La nécessité de développer des référentiels spécifiques au bio a été à plusieurs reprises soulignée. Et l'intérêt pour le secteur bio de s'intéresser à cette problématique et d'y apporter des solutions a été bien remarqué par Damien Winandy.

Un groupe de travail sur les semences de céréales bio sera prochainement mis sur pied. Si vous souhaitez y participer, contactez

Bénédicte Henrotte

Chargée de mission
benedicte.henrotte@biowallonie.be
Tel. 081/390.696

Sophie Maerckx

sophie.maerckx@natpro.be
Tel. 081/323.066

Si vous souhaitez un encadrement technique, contactez :

Sylvie La Spina

Conseiller technique
laspina.unab@gmail.com
GSM : 0487/346.078

François Grogna

Conseiller technique
grogna.unab@gmail.com
GSM : 0499/189.591

Ebra ■ SEMOIRS MARAÎCHERS DE PRÉCISION

LE SEMOIR BIO

Fiable ■ car 100 % mécanique
Précis ■ même en graines nues et non calibrées
Economique & Pratique ■ 3 à 5 fois moins cher qu'un pneumatique
changement de graines en quelques minutes et sans outil !

SEPEBA EBRA - Les Grès - RN 23 - 49170 St Martin du Fouilloux - France
Tél.: (33) 02 41 68 02 02 - Fax. (33) 02 41 79 83 71 - info@sepeba.fr
www.ebra-semoir.fr



Culture triticale-avoine-pois

DOSSIER DU MOIS

Spécificités du Bio en élevage

Sylvie La Spina, François Grogna

Le passage au Bio ne signifie pas seulement se plier à la réglementation Bio (arrêter les apports de pesticides et engrais minéraux, alimenter son bétail en Bio, etc.). Cette simplification est l'erreur la plus commune des « nouveaux Bio ». Passer en Bio, c'est revoir sa ferme de A à Z. Un retour aux bases de l'agriculture est le plus souvent nécessaire. Ci-dessous, nous vous proposons les témoignages de quelques agrobiologistes.

Polyculture – élevage : vers l'autonomie fourragère...

Etant donné la volatilité des prix agricoles, notamment des aliments pour bétail, il est important de produire soi-même un fourrage de qualité. Dans ce but, Bernard Koninckx, en bio depuis 2007 à Surister, a converti 12 hectares de prairies perma-

nentes (sur 38) et ses 7 hectares de maïs, pour installer des cultures en rotation avec prairies temporaires. Un mélange triticale – avoine – pois ou épeautre – avoine - pois est cultivé pendant deux années, puis viennent deux à quatre années de prairie temporaire avec mélange multi-espèces. La rotation permet la production d'aliments de qualité pour ses 60 bovins de race Salers. Le surplus est revendu. Les prairies temporaires jouent un rôle-clé dans la rotation : elles régénèrent le sol et permettent une élimination des adventices. La rotation empêche l'épuisement du sol lié à la monoculture et permet de bénéficier des avantages des prairies temporaires et des céréales.

Le semis des prairies sous couvert...

Depuis des années, des dizaines voire des centaines d'agriculteurs bio ont testé cette technique (fortement répandue en Bio). Il s'agit de semer à la fois une céréale, de préférence l'avoine, et la prairie à implanter. L'idée est de ne laisser que très

peu de place aux adventices pendant l'implantation de la prairie. Les semences étant de densité et format fort différents, deux semis consécutifs sont nécessaires. L'avoine se sème facilement à la volée. Sauf accident climatique, la pratique est fort peu risquée et elle garantit une première coupe bien fournie. Le choix de l'avoine en préférence n'est pas anodin, il s'agit d'une céréale qui impacte peu sur l'implantation et la future productivité de la prairie. Cette technique entraîne certes un surcoût à l'implantation, mais qui est largement compensé par une augmentation du rendement première coupe, et surtout par la sécurisation de la mise en place de la culture prairiale. Sur minimum trois ans d'exploitation de la prairie, le surcoût ne pèse finalement pas bien lourd.

Des intercultures

Pas question de laisser un « trou » dans la rotation. Les intercultures, ou cultures dérobées, prendront le relais en été. Carl Vandewynckel, en Bio depuis 2007 à Forges, en a testé quelques-unes : avoine (A), trèfle d'Alexandrie (TA), colza lirato (CL), A-pois, A-TA, TA-CL... Elles permettent un apport d'énergie ou de protéines complémentaires à la ration, ou ont un effet lactogène (le CL). Attention à la date de semis : début juillet maximum pour le TA pour lequel 100 jours sont nécessaires pour une récolte qui en vaut la peine. Le CL peut être semé plus tard, mais avant le 10 août. Après, ça devient trop tard. Les intercultures ont de nombreux avantages : elles permettent une récolte supplémentaire, préparent le terrain



Interculture trèfle d'Alexandrie avec repousse d'avoine

pour la culture suivante, restituent de la matière organique au sol (chevelu racinaire)...

Bien-être animal

Le bien-être animal est une notion importante pour beaucoup d'éleveurs Bio. Albert et Philippe Counasse, producteurs bio depuis 1977 à Chevron, ont aménagé, dans leur étable sur caillebotis, une aire paillée similaire à un paillot. Les montbéliardes apprécient beaucoup cet espace confortable, régulièrement approvisionné en paille fraîche. La litière sèche diminue la fréquence des mammites, même si les vaches se salissent un peu plus. On peut aussi mieux repérer les chaleurs des femelles. L'étable est lumineuse et aérée. Depuis ces aménagements, le vétérinaire vient moins souvent... encore une économie bienvenue pour la ferme! Et lorsque vous goûtez le fromage de Vincent Counasse, « Li Blanc Coucou dès Près », vous êtes assuré que les vaches le rendent bien !

Travailler avec la lune...

De nombreux fermiers tiennent compte de la lune dans leurs pratiques agricoles. Même si son influence n'est pas scientifiquement reconnue ou expliquée, rien qu'en considérant son effet sur les marées, on peut supposer une relation avec les organismes vivants : plantes, animaux, hommes... Dans la pratique, il s'agit d'adapter les travaux au calendrier lunaire, mais uniquement dans la mesure du possible. Sans trop retarder certains travaux, comme le



Les montbéliardes sur l'aire paillée

semis ou la récolte, ils dépendent d'autres facteurs bien plus cruciaux ! Voici quelques exemples de ces pratiques : le semis se fera en général en lune montante, 2 à 3 jours avant la pleine lune. En fonction de l'organe récolté (racine, feuille, fleur ou fruit), la période de semis se fera en lune croissante ou décroissante. La récolte des foins aura lieu en lune montante. Une lune décroissante en améliorerait la qualité, et une lune croissante favoriserait la repousse de la prairie. La lune décroissante descendante est préconisée pour les épandages. Pour les soins au bétail, tels que les cures de chlorure de magnésium, on préférera la pleine lune.

En biodynamie...

Louis Larock, en Bio depuis 1986 à Neupré, est en biodynamie. La ferme est considérée comme un tout, une

unité, un être vivant : l'« organisme agricole ». A la place centrale se trouve la vache. Lorsqu'elle broute l'herbe, la vache sait ce qu'elle doit rendre au sol pour sa fertilité. L'utilisation de sa fumure améliore la fécondité de la terre. La biodynamie prône donc ce que beaucoup d'agriculteurs font déjà : la réutilisation du fumier des vaches de la ferme. La taille du troupeau ne répond pas à un objectif de production, mais est choisie de manière à obtenir un équilibre au sein de l'organisme agricole. La polyculture-élevage est souvent associée, en biodynamie, à la culture maraîchère. Elle permet, à travers sa diversité, à la terre de s'exprimer.



**Plongez au cœur du brassage
et venez découvrir notre taverne**

*Brassage - Petite restauration régionale
Dégustation de nos bières
Balades au cœur du Pays des collines
Visite guidée sur rendez-vous...*

Rue Guinaumont 75 ♦ 7890 Ellezelles ♦ Tél. : +32 (0)499 03 96 28
Ouvert vendredi, samedi, dimanche et jour férié à partir de 10h00.

 BRASSERIE DES
LÉGENDES



Mode de production des grandes cultures maraichères bio

Julie Legrand

Les fermes de grandes cultures légumières sont essentiellement des exploitations où les légumes sont produits en alternance avec d'autres cultures. A la différence du maraichage, les superficies des parcelles sont plus importantes et la plupart des travaux sont mécanisés. Le semis est généralement réalisé en une seule fois, de même pour la récolte. Le produit de la récolte est conséquent et est essentiellement vendu chez un négociant ou une industrie de transformation. Dans certains cas, une partie de la récolte peut être stockée et vendue en vente directe chez le producteur. Ce créneau est peu développé car le producteur a peu de produits à proposer en même temps au consommateur. De plus, ces exploitations ne sont pas équipées pour stocker et transformer leurs productions.

La plupart de ces exploitations sont spécialisées dans les cultures et n'ont pas de bétail. L'ensemble des productions seront vendues et non auto-consommées. L'agriculteur s'orientera donc plus vers des cultures vivrières, des productions à haute valeur ajoutée. Les rotations sont généralement composées de céréales et de légumes de différentes familles

en alternance une année sur deux. De temps en temps, une prairie temporaire peut entrer dans la rotation pour résoudre une situation particulière. Les cultures intermédiaires font également partie intégrante de la rotation. L'assolement est établi sur une période de 6 ou idéalement 8 ans.

Les objectifs à concilier pour établir une rotation sont : la fertilité des sols et l'alimentation des plantes, la gestion de l'enherbement et la maîtrise des maladies et des ravageurs. Le respect de la vie et la structure du sol sont également des points importants tout au long de la rotation. Pour atteindre ces objectifs, on va jouer sur différents aspects :

- Alternier des cultures de printemps et d'hiver afin de casser le cycle des adventices ;
- Alternier des cultures salissantes avec des plantes sarclées qui permettent de « nettoyer » le sol par les techniques de désherbage utilisées ;
- Alternier les familles de plantes y compris dans l'interculture afin de casser le cycle des maladies et des parasites ;

- Intégrer des légumineuses en pur ou en mélange afin d'apporter de l'azote ;
- Alternier les cultures qui ont des périodes de récoltes différentes pour préserver la structure du sol.

Le choix des cultures dans la rotation doit également tenir compte des aspects pédoclimatiques (productions adaptées au sol et climat), économiques (présence de débouchés industriels locaux) et autres (organisation du travail, disposition du matériel et disponibilité de main d'œuvre).

Les **céréales** implantées dans la rotation sont diverses : froment, orge, épeautre, triticale, avoine... Les variétés choisies sont généralement non fourragères, les exploitations étant sans élevage. L'agriculteur choisira des variétés qui lui permettront d'atteindre une qualité supérieure (l'orge brassicole, l'épeautre, du froment panifiable, ...) mais les conditions météo en décident parfois autrement. La céréale permet au sol de se reposer entre 2 cultures de légumes plus exigeantes en termes de conduite culturale (désherbage, suivi





phytosanitaire, suivi des ravageurs, fertilisation). Elle permet de casser le cycle des maladies communes à beaucoup de légumes. Elle est généralement récoltée dans de bonnes conditions de portance du sol.

Certains agriculteurs intègrent parfois un mélange céréales-légumineuses dans leur rotation quand ils ont des arrangements avec des éleveurs pour faire des échanges avec du fumier. L'agriculteur est doublement gagnant car il intègre une légumineuse dans sa rotation.

Les **légumes** de la rotation sont des cultures facilement mécanisables, à savoir carotte, pomme de terre, poireau, oignon, haricot, céleri... La récolte doit se faire en une fois pour être commercialisée dans une industrie de transformation. Les oignons et poireaux font l'exception, ils sont semés ou repiqués de façon espacée dans le temps pour récolter en plusieurs fois sur la saison.

Le même légume ne revient que tous les 6-8 ans en général sur la parcelle pour des raisons sanitaires.

Chaque culture légumière est spécifique et nécessite une grande techni-

citée pour gérer l'enherbement, la fertilisation et les problèmes sanitaires.

Les **intercultures** sont importantes également dans la rotation, qu'elles soient courtes (avant culture d'automne), ou longues (avant culture de printemps). Cette culture permet de garder l'activité de la vie du sol, elle joue le rôle de piège à nitrates et permet également aux adventices de ne pas s'installer (principalement les annuelles d'automne). Elle est rarement récoltée comme un fourrage, elle sera plutôt détruite et restituée au sol pour profiter de son effet « azote ». Le choix de l'interculture dépendra de la date d'implantation et des cultures en place dans la rotation. En effet, la phacélie ou une avoine-pois seront préférées à la moutarde qui entretient le sclérotinia, maladie commune au haricot et à la carotte.

L'introduction d'une **prairie temporaire** dans la rotation permet d'allonger la rotation et comporte différents intérêts agronomiques. Elle permet de nettoyer la terre dans des situations où l'envahissement des adventices n'est plus maîtrisé. De plus, elle sera un excellent précédent. Les produits de la

prairie seront vendus à un éleveur. L'intérêt de la prairie doit se voir à long terme sur la rotation et pas uniquement sur les 2 années de production.

Ce type d'exploitation est toujours à la recherche de la rotation idéale qui combine rentabilité, maintien de la fertilité et de la vie des sols, état sanitaire des cultures, ... La gestion de l'azote est une des grandes préoccupations de ce mode de production. Elle est faite par la rotation des cultures et les matières azotées apportées. Sans bétail, il faut pouvoir vendre les fourrages produits (prairie, légumineuses à graines,...) et s'approvisionner en fumier.

Exemple d'une rotation de 8 ans de ce type d'exploitation : carotte – épeautre – PDT - orge ou triticale – haricot - froment ou épeautre - oignon ou féverole....

La rentabilité doit se faire sur la rotation et pas sur chacune des cultures. C'est l'ensemble des cultures qui fait que l'exploitation tient la route et est viable. Même si ce sont les cultures légumières qui sont les plus rentables, ce n'est pas durable de n'avoir que des légumes dans sa rotation. Trop de légumes entretiennent des maladies et des mauvaises herbes dont il est difficile d'être maître par la suite.

Afin d'étoffer les légumes proposés dans les rotations, les débouchés et les filières de commercialisation doivent encore s'organiser. Même si on sait que la demande en légumes bio est là, il faut être certain d'écouler toute sa production au moment de la récolte.

GAMME D'ENGRAIS ACTIPLANT POUR L'AGRICULTURE BIO

Les engrais ACTIPLANT sont des produits utilisables en agriculture biologique conformément au règlement CE 834/2007 et apportent aux plantes les éléments indispensables pour leur croissance et leur maturité ! Voici les formules proposées :

5/7/10

10/3/2

8/12/0

6/5/2

Notre gamme est conçue pour couvrir les besoins spécifiques de vos cultures et parcelles avec un choix de conditionnement : big-bag, vrac et sac ! Plus d'infos ?

Contactez notre service technique au 087/67.89.99



SCAR SCRL - RUE DES MARTYRS 23, 4650 HERVE
TÉL.: 087/67.89.99 - WWW.SCAR.BE

*Actiplant,
la fertilisation
économique et
écologique*

BioForum
WALLONIE



Spécificités de la transformation bio : un recours minimal aux additifs

Muriel Huybrechts

Avec le développement de l'agro-alimentaire, de nombreuses applications ont été développées pour améliorer la performance des denrées alimentaires. Colorants, conservateurs, arômes artificiels,... La liste des additifs autorisés est longue. Comme leur impact sur la santé à long terme est souvent méconnu, le secteur bio a toujours appliqué le principe de précaution, en limitant au maximum tout type d'additif et en ayant recours, si leur utilisation s'avère indispensable, à des additifs d'origine naturelle dont les risques pour la santé humaine sont réputés inexistantes.

Ainsi les produits bio sont mis en concurrence avec des aliments dits conventionnels qui allient des performances qui peuvent être attractives pour les consommateurs. Les opérateurs bio ont dû développer un savoir-faire et des astuces pour pouvoir obtenir des résultats satisfaisants.

L'exemple le plus parlant est l'interdiction des sels nitrés en charcuterie bio. Le secteur bio belge s'est toujours positionné contre cet additif, en raison de son caractère potentiellement cancérigène. S'en passer

a, pour certaines entreprises bio, relevé d'un combat titanesque car cet additif a trois caractéristiques essentielles difficilement remplaçables aux yeux des consommateurs : les sels nitrés donnent une coloration rosée agréable et un goût spécifique aux charcuteries, tout en permettant une conservation aisée (élimination de pathogènes responsables du botulisme ou de la listériose). Des études scientifiques très sérieuses (dans les années 90) ont démontré qu'il était parfaitement possible de se passer de cet additif tout en respectant l'hygiène du produit, à condition de travailler avec des matières premières de très bonne qualité, c'est-à-dire pauvres en eau, de respecter un pH bas et une température inférieure à 4°C. Les entreprises bio ont investi énormément de temps et d'argent pour développer un produit sûr qui convienne aux consommateurs. Par un jeu astucieux d'épices qui jouent un rôle anti-oxydant et permettent au produit de garder le plus possible sa couleur naturelle et d'avoir un goût agréable en plus du respect strict des trois facteurs cités ci-dessus (teneur en eau, pH et $T^{\circ} < 4^{\circ}C$), une poignée d'entreprises belges ont réussi à développer des produits performants, mais après avoir jeté quantité d'essais infructueux. Une médaille leur revient donc pour leur persévérance !

Un second exemple est l'interdiction des mono et diglycérides d'acides gras (E 471) et des lécithines (E 322), deux agents émulsifiants, pour

la fabrication du pain bio. Ces deux additifs ont des propriétés anti-rassissement, améliorent la rétention d'eau et de gaz ainsi que la tolérance au pétrissage. Ces additifs sont souvent incorporés à la farine que le boulanger achètera. Ainsi, certains boulangers non bio se targuent de ne rien ajouter à la farine qu'ils achètent, ce qui n'est que tromperie pour le consommateur. Le boulanger bio, grâce à l'utilisation de matières premières de qualité et de techniques de fermentation lente, arrivera à un résultat plus que satisfaisant. Les caractéristiques de son pain devront faire appel à un savoir-faire important car la maîtrise de la fermentation n'est pas chose évidente.





**Malterie
du Château®**

**Les Malts Bio
Château Nature**

**Une décision
pour la Nature**

*Parfaits pour
la bière et le pain bio!
Bon pour la Nature!*

www.malterieduchateau.com



Témoignage de
Jean-Jacques Deleye
Ferme de la Croix,
Rue de Villers, 22 Vinalmont.
Ancien boulanger
conventionnel devenu Bio.

*Quand on utilise de la farine bio,
c'est un travail à l'ancienne, le pé-
trissage est plus lent et le temps de
repos beaucoup plus long. Je n'ai*

*jamais eu de problème avec la farine
bio. Quand on connaît son métier de
boulangier, tout est possible. Notre
farine bio est faite au départ d'un
blé cultivé en agriculture biologique.
Avant de faire du pain bio, j'utilisais
de la farine conventionnelle. Dedans,
il y avait des additifs tels que des
graisses chimiquement modifiées,
des enzymes issues d'OGM pour
ralentir le rassissement du pain.*



Témoignage de
Bernard Stevant
Le soleil levain,
206b, chaussée de Bruxelles
1400 Baulers (Nivelles)

Bernard Stevant est dans la boulan-
gerie depuis 20 ans et il fabrique du
pain bio depuis 3 ans. Du lundi au
vendredi, il produit et vend du pain
à partir de matières premières issues
de l'agriculture biologique. Il élabore
également des produits à partir de
matières premières conventionnelles.
Il participe au marché hebdomadaire
de Nivelles grand place le samedi
matin.

*Dans la boulangerie conventionnelle
les résultats sont tout à fait stables
selon les valeurs ajoutées, c'est
constant, c'est un travail automatisé.*

*Tandis que dans la fabrication bio,
c'est loin d'être mathématique. Le
boulangier développe son savoir-faire
en fonction de son environnement de
travail (les températures, l'humidité,
la qualité des matières premières, ...)
Par exemple, en Bio, la pâte peut
parfois être plus collante si elle est
plus humide. Il faut toujours rééva-
luer les doses. Parfois la pâte lève
bien, parfois ce n'est pas le cas, car
elle manque d'élasticité. Les clients
doivent s'attendre à recevoir un pain
plus plat ou gonflé, cela dépend.
Le pétrissage est plus lent en boulan-
gerie bio, mais ce n'est pas un travail
plus difficile.*

*Il faut s'adapter, être plus attentif. Ce
n'est pas un travail répétitif, il faut tout
le temps ajuster. Ce n'est pas plus la-
borieux, il faut plus d'attention, mais
ça c'est le métier d'un boulanger.*



Commercialiser du lait cru : une valorisation possible à la ferme

Hélène Deketelaere

A l'heure où certains lobbies industriels estiment qu'il serait plus simple d'interdire purement et simplement la commercialisation du lait cru, nous avons voulu faire le bilan des possibilités de valorisation de celui-ci dans notre paysage. La sauvegarde de cette production s'inscrit dans la défense d'une certaine économie rurale vivant en symbiose avec l'environnement, pourvoyeuse de produits de qualité. Ce combat va dans le même sens que le combat pour la bio. Retour sur quelques fondamentaux...

Qu'est-ce que le lait cru ?

Le lait cru est un lait qui n'a subi aucun traitement thermique et qui conserve donc toutes ses propriétés nutritionnelles et gustatives. En général, ce lait est filtré et réfrigéré à 4°C, après la traite.

Le lait cru présente des avantages nutritionnels par rapport au lait dénaturé par pasteurisation. Le lait cru agit, entre autres, comme un antibactérien, un anti-oxydant et qu'il prévient des allergies et de l'asthme. Il offre généralement davantage de vitamines, de minéraux et d'enzymes qui peuvent servir à la digestion que le lait pasteurisé.

Enfin, en l'absence de traitement, le lait cru conserve toute son onctuosité et ses particularités aromatiques, dépendante de la race de l'animal et de son alimentation. Des chercheurs ont montré que la diversité des popu-

lations microbiennes des laits crus est à l'origine d'une grande variété de molécules aromatiques, elles-mêmes à l'origine de la diversité et de la richesse sensorielle de celui-ci.

Son hypothétique dangerosité vient du fait de la possible présence de *Listeria monocytogenes*, la bactérie responsable de la listériose, qui n'est dangereuse que par sa prolifération rapide dans certains aliments, et qui n'est pratiquement détruite qu'à la pasteurisation. Or, dans les produits laitiers *Listeria monocytogenes* est presque deux fois plus souvent détectée dans les fromages au lait pasteurisé que dans les fromages au lait cru (Rudolph et Scherer, 2001). En effet, le lait cru contient une flore naturelle très développée qui entre en compétition avec les bactéries néfastes, comme la *Listeria*. Dans le lait pasteurisé, l'absence de ces bonnes bactéries laisse le terrain libre à une contamination problématique par cette même *Listeria*.

Produire et commercialiser du lait cru :

Tout producteur étant soumis à la réglementation européenne, le lait cru est produit suivant des exigences sanitaires très strictes, régies par les règlements européens 852/2004 et 853/2004 et contrôlées par l'AFSCA. Ces exigences concernent la santé des animaux - bonne santé générale, animaux indemnes de tuberculose et de brucellose, respect des délais d'attente si traitement -, l'hygiène dans les locaux, l'hygiène lors de la traite et de la conservation du lait, et la composition du lait. Le contrôle de la composition du lait porte sur la quantité de germes - un maximum de 100.000 germes par millilitres - et sur la quantité de cel-

lules somatiques - un maximum de 400 000 par millilitre -, sur l'absence de résidus d'antibiotiques et sur l'absence d'impuretés.

La commercialisation du lait cru : quelques solutions envisageables à la ferme :

- **le contenant appartenant au consommateur**

Un simple enregistrement auprès de l'AFSCA en tant que producteur - c'est une obligation légale pour tout producteur - suffit pour vendre du lait cru en direct au consommateur, dès lors que ce dernier se présente avec son propre récipient. Tout producteur peut donc vendre son lait en direct sans contraintes supplémentaires, et ce, sans limitation de quantité. C'est la solution la plus facile à mettre en place par le producteur. En effet, le consommateur est responsable de la propreté du contenant, et non le producteur. Le producteur se contente donc de puiser dans son refroidisseur la quantité de lait désirée. C'est une solution qui, évidemment, ne se prête qu'à la vente directe à la ferme mais qui prend tout son sens dans le contexte d'un magasin plus complet à la ferme avec d'autres produits.

- **La vente avec emballage ou via un distributeur**

Si le producteur souhaite vendre son lait cru, il doit enregistrer l'activité « vente directe au consommateur dans l'exploitation de production laitière ». Il doit en outre établir un plan d'autocontrôle basé sur les principes HACCP pour son activité de vente de lait cru, et faire valider ce plan par l'AFSCA. Ce plan reprend les différentes pratiques d'hygiène

à respecter lors du stockage du lait, du remplissage des bouteilles, des sachets ou des distributeurs, lors du nettoyage des contenants ou des installations.

Sur l'étiquette - ou sur le distributeur -, doivent figurer la date limite de consommation qui est déterminée par le producteur lui-même. L'AFSCA préconise trois jours, mais s'il est conservé au frais, le lait cru peut se conserver une semaine. Doivent également figurer : la mention « lait cru » ainsi que les consignes « à conserver au frais » et « porter à ébullition avant utilisation ».

• les bouteilles consignées ou en plastique jetable

Cette solution est relativement peu usitée, étant donné la lourdeur à la fois technique, financière et réglementaire qu'elle impose. En effet, le producteur doit se munir d'un appareillage conforme pour le nettoyage des bouteilles, ainsi que d'une encapsuleuse.

• les sachets en plastique

Le producteur ensache son lait directement après la traite puis le refroidit. Les avantages sont la facilité de mise en place - une petite machine suffit et la production peut se faire en fonction de la demande -, le faible volume occupé par le contenant vide, la durée de conservation supérieure à celle des bouteilles, la légèreté du sachet et la facilité pour le transport. Le coût peut être un frein puisqu'un sachet avec impression personnalisée coûterait plus ou moins vingt-cinq centimes. Deux sociétés, situées dans le nord de la France, ont mis au point des machines spécifiquement conçues pour les sachets de lait : Berhardt, à Boulogne, avec machine manuelle (7.000 € HTVA) et semi-automatique (9.900 € HTVA), et Distripain qui propose une empocheuse manuelle à 6.500 € HTVA.

• les distributeurs automatiques

Il existe deux types de distributeurs automatiques de lait. Le premier s'apparente à la famille des distributeurs à pain : c'est un appareil réfrigéré qui distribue des sachets ou des bouteilles remplies au préalable par le producteur. Un avantage de ce système réside dans la facilité de transport du produit de la ferme jusqu'au distributeur, ce qui permet de placer l'appareil à d'autres endroits que



juste devant la ferme. Un autre avantage important est la possibilité de placer, dans le distributeur, d'autres produits que du lait (du beurre, du fromage ou des œufs de ferme). On trouve de tels appareils auprès de la société Distripain, au prix de 16.500 € HTVA.

Le deuxième système est plus courant. Il propose au consommateur, muni de sa bouteille personnelle, de se voir verser une quantité choisie directement depuis un stock en vrac réfrigéré. Un avantage important de ce système est la rapidité de remplissage et d'entretien de la machine par le producteur. Un autre avantage est le nettoyage automatique de la machine qui garantit l'hygiène et allonge le temps de conservation du lait cru. On trouve ces appareils à des prix variant entre 7.000 € et 18.000 €, en fonction des options : volume, isolation, modes de paiement...

• La transformation du lait cru

Faire du beurre ou du fromage est également une bonne manière de valoriser le lait cru bio wallon, directement à la ferme ou via une fromagerie indépendante. Pourtant, en dépit des qualités qui lui sont aujourd'hui unanimement reconnues, sa transformation en fromages de caractère et de qualité est souvent loin d'être une sinécure. En effet, pour orienter sa production vers la transformation, il faut encourager la qualité « fromageable » du lait.

En effet, la qualité intrinsèque du lait est importante, mais aussi sa qualité bactériologique et surtout sa teneur en spores butyriques. Les spores butyriques sont des spores présentes dans l'ensilage - elles sont notamment liées à sa teneur en humidité - qui peuvent faire gonfler le fromage et lui donner très mauvais goût.

Les laits conventionnels, même systématiquement pasteurisés, sont également susceptibles de rencontrer les mêmes problèmes car les spores butyriques sont thermorésistantes. Dans le cas des laits non bio, l'industrie utilise des auxiliaires technologiques, des ferments anti-butyriques.

La quantité de cellules somatiques dans le lait n'intéresse pas non plus le fromager car leur quantité n'a absolument aucune incidence en terme technique. Qu'il y ait beaucoup de cellules dans un lait est une chose tout-à-fait normale au niveau du bio, parce que les vaches s'immunisent, même s'il est certain qu'un taux beaucoup trop élevé de cellules annonce sûrement un problème infectieux. En bio, où l'immunité est primordiale, on est souvent entre 300.000 et 500.000 cellules... Les niveaux sont sûrement beaucoup plus bas en conventionnel, mais les moyens de lutte contre les mammites, sont aussi nettement plus radicaux.

Les cellules somatiques, en tant que telles, ne présentent aucun danger car elles indiquent la bonne immunité, et par conséquent la bonne santé de la bête. Or une bête en bonne santé donnera un lait de qualité...

Au niveau du goût, ce sont les enzymes, en dégradant la protéine, qui donnent son caractère au fromage. Mais les enzymes sont partiellement détruites à la pasteurisation, et totalement à la stérilisation. Encore un intérêt donc de travailler avec du lait cru.

Le travail du fermier est donc primordial : il doit impérativement veiller, par les pratiques qu'il met en œuvre, à produire un lait qui soit, techniquement parlant, de bonne qualité « fromageable ».

Articles complets sur simple demande au 081/32.30.57

Agriculteurs

ceci vous intéresse !



Conseils techniques de printemps

François Grogna

Au sortir de l'hiver, et en attendant les beaux jours, voici quelques conseils en vue de bien démarrer la saison.

Etat sanitaire du troupeau...

Surveillez l'aspect sanitaire de vos cheptels, en particulier des jeunes bovins. En effet, c'est à ce moment de l'année que les carences potentielles en vitamines peuvent se faire ressentir, et avoir un impact négatif accentué par un environnement inadéquat. De plus, inspectez scrupuleusement votre troupeau vis à vis des différents parasites, au besoin traitez-le.

Avant la mise au pré...

Dix à quinze jours avant le lâcher, une cure de chlorure de magnésium (30g par 100kg de poids vif) durant cinq-six jours ne fera pas de tort, notamment avec le risque potentiel de tétanie d'herbage. C'est également le moment de sortir les minéraux et oligo-éléments (seaux, pierre à lécher, etc.).

Mise au pré...

Lors de la mise au pré, et si la prairie a été fortement amendée avec des engrais de ferme, le risque de tétanie d'herbage est présent. La tétanie d'herbage peut se traduire en effets cliniques (visibles) ou sub-cliniques (non visibles) : rétention d'arrière-faix, fièvre de lait...

Herbe jeune, herbe riche, parfait. Cette affirmation est vraie, mais herbe jeune avec légumineuses est aussi synonyme de risque de météorisation. Il faut idéalement mettre à

disposition continue des bêtes du fourrage grossier, ou au pire de la paille, pour limiter les risques.

Faites pâturer dès que les prairies produisent : oui, mais sur des parcelles de grandes surfaces : tant que la quantité n'y est pas, évitez un surpâturage en début de saison qui vous pénaliserait d'entrée de jeu. Néanmoins, ne stoppez pas net l'alimentation hivernale, diminuez progressivement la distribution des stocks, de manière à réguler au mieux la production des laitières avec un œil constant sur les analyses du taux d'urée dans le lait (comité du lait) pour équilibrer au mieux vos rations (un taux optimal se situe entre 250 et 300).

Entretien des prairies...

Hersez votre prairie le plus tôt possible, idéalement début mars, mais en tenant compte de la météo. Pour obtenir le fameux effet du « un binage = deux arrosages », un sol res-

suyé, une température supérieure à 14°C sans bise sont indispensables.

Pour les sursemis, ils sont à effectuer idéalement de la mi-mars à la mi-avril. Plusieurs solutions existent : soit herse étrille + semoir + rouleau, soit semoir de sursemis + rouleau. Pour le choix des variétés, et la dose à appliquer, appelez-nous ou demandez notre passage.

L'épandage de vos engrais de ferme (compost, lisier,...) devrait idéalement être fait avant le 20 avril, le plus tôt, dès février, restant le mieux. Attention à rester en règle vis à vis des normes d'épandages.

Impact de l'hiver sur les cultures céréalières...

Même si l'hiver a pu paraître innocent, car les fortes gelées ont eu lieu sous couvert neigeux, soyez vigilants aux effets potentiels du gel mécanique ou déchaussement. Si vous constatez des dégâts : roulez (oblig-

L'ÉLEVAGE RESPECTUEUX®

La logique de l'élevage pérenne®

➔ L'installation progressive maîtrisée :



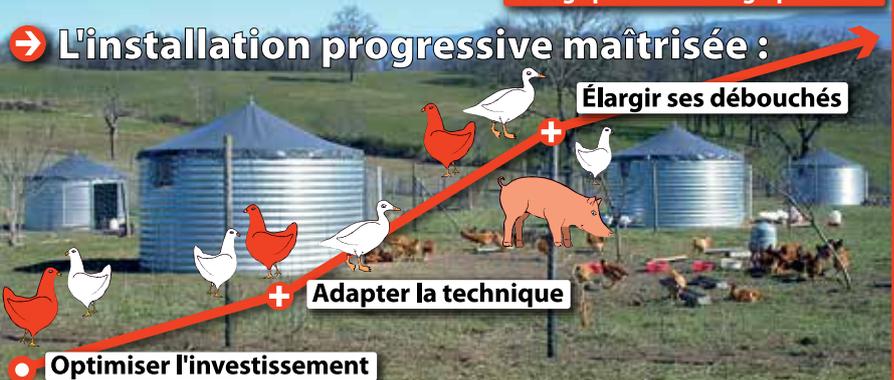
Optimiser l'investissement



Adapter la technique



Élargir ses débouchés



www.pleinairconcept.fr
☎
+ 33 473 542 600

toire) sur terre blanchie, passez à la herse étrille si les conditions météo le permettent. Vous pouvez aussi nous appeler et demander notre passage.

Note avant les semis de printemps...

Le labour reste notre meilleur allié face aux levées d'adventices en céréales. Une récente étude parue dans la presse agricole française démontre que le labour permet de diviser par 5 la levée d'adventices. Au niveau de la structure du lit de germination, préférez une structure grumeleuse (petites mottes) plutôt qu'affinée. Outre le fait d'économiser du mazout (baisse de régime moteur pdf 540 460 t/min), vous limiterez la germination de petites semences comme notre ami le rumex.

Pour les semis de printemps...

Voici des variétés recommandées :

En pur :

Avoine : Ardente 135 Kg/ha ; Duffy 140 Kg/ha

Blé tendre : Triso 220 Kg/ha

Orge: Exstase 135 Kg/ha ; Prestige 135 Kg/ha

Pois protéagineux : Bluemoon 280 Kg/ha

A associer :

Pois fourrager à associer en mélange céréale : Sirius 10 Kg/ha ; Arkta 20 Kg/ha

Vesce à associer avec céréales en petites doses : Topaze 30 Kg/ha

Triticale avant 20 mars : Granval 260 Kg/ha

Mélange Céréales :

Orge Avoine Pois : Orge Prestige 60 Kg + Avoine Ardente 40 Kg + Arkta 20 Kg

Orge Pois protéagineux : Orge Prestige 80 Kg + Pois Protéagineux Bluemoon 100 Kg

Choix d'un mélange prairial...

Pour les mélanges prairiaux, il faut tenir compte de votre région mais aussi et surtout de la nature de la parcelle. Les associations graminées-légumineuses que nous vous conseillons doivent être choisies au cas par cas.

Dans le doute, n'hésitez pas, appelez-nous ou demandez notre passage.

François Grogna

Conseiller technique
grogna.unab@gmail.com
GSM : 0499/189.591



unab
Union Nationale des Agrobiologistes Belges

Optimiser son utilisation des engrais de ferme pour fertiliser ses prairies en Bio

Sylvie La Spina, Bernard Godden, Pierre Luxen

L'usage adéquat des engrais de ferme (appelés à tort effluents d'élevage) doit être le premier réflexe de l'agriculteur Bio en termes de fertilisation, que ce soit des prairies, des cultures ou des parcelles de maraîchage.

Un engrais de premier choix en Bio

• Un fertilisant organique

L'apport de matières organiques constitue un principe de base en AB, étant donné les nombreux bienfaits

de celles-ci sur le sol. Ceci justifie pleinement l'utilisation du terme « organic agriculture » pour l'AB dans les pays anglo-saxons.

• Un fertilisant riche

Il s'agit d'un fertilisant d'une richesse parfois insoupçonnée : de 70 à 90% des éléments minéraux (y compris l'azote) ingérés par le ruminant se retrouvent dans ses déjections ! Mais attention aux pertes lors du stockage et de l'épandage. C'est un engrais complet comprenant NPK mais aussi Mg, Ca + des oligo-éléments.

• Autonomie et économie

L'autonomie est souvent prônée en Bio pour des raisons économiques

(volatilité des prix du marché) et pour des raisons de maîtrise de la qualité. Les fermes en élevage sont autonomes dans la production de leur engrais de ferme (mis à part ce qui concerne les infrastructures, matériels nécessaires et la sous-traitance du compostage par exemple). Si un agriculteur ne possède pas de cheptel, il peut se procurer des engrais de ferme provenant d'autres exploitations, conventionnelles ou bio, sauf élevages industriels (plus de détails dans l'itinéraires Bio 8 page 19).

Agra-Ost publie chaque année la valeur virtuelle* des engrais de ferme en fonction de leur composition, en se basant sur le prix des engrais minéraux (voir www.agraost.be). Ainsi

vosre lisier de bovins « vaut » environ 10 euros la tonne, et le compost de fumier « vaut » environ 20 euros la tonne. Une sérieuse économie qui justifie leur utilisation optimale !

* Attention : il ne s'agit en aucun cas d'une valeur commerciale (prix de vente des engrais de ferme sur le marché) ! La valeur représente le coût potentiel d'engrais minéraux pour obtenir la même valeur fertilisante.

• Un fertilisant éthique et durable

Les engrais de ferme sont du recyclage d'éléments, contrairement à d'autres fertilisants qui contribuent à l'épuisement de ressources non-renouvelables ou à la destruction de milieux naturels.

Optimiser l'utilisation des engrais de ferme

• Stockage

Les conditions de stockage des engrais de ferme sont très importantes. Les lisiers doivent être brassés pour l'homogénéisation avant épandage. Les fumiers et fumiers compostés doivent être stockés le moins longtemps possible au champ (pertes d'éléments mobiles tels que le K et le Na). Le compost doit être utilisé dès 3 à 4 semaines après le passage du retourneur d'andains. Laisser vieillir un tas de compost entrainera des pertes importantes et une stabilisation de la matière organique néfaste à son utilisation ultérieure par les organismes du sol. Pour le compostage du fumier, il est recommandé de ne pas effectuer un second passage du retourneur d'andains, sinon des pertes importantes de carbone ont lieu.

Assurer une consistance assez pailleuse du fumier (5 à 8 Kg de paille par UGB par jour) pour une meilleure aération et pour obtenir un rapport C/N adéquat. L'humidité du tas de compost ne doit pas être trop faible ni trop élevée.

• Epandage

L'épandage est également un moment-clé au cours duquel beaucoup de pertes en éléments fertilisants peuvent avoir lieu. Les conditions d'épandage sont primordiales pour une bonne fertilisation. Il est conseillé d'épandre les engrais de ferme à action lente (fumier, compost) en hiver, et les engrais à action rapide (lisiers, effluents de volailles) au début du printemps, juste avant le démarrage de végétation. Dans ces conditions, l'herbe dispose d'éléments permettant une bonne reprise printanière de la croissance, tandis que la vie du sol est encore limitée par les températures froides.

Pour éviter une volatilisation de l'azote ammoniacal, épandre les engrais de ferme par temps frais, couvert, peu venteux, et de préférence avant une pluie. Éviter à tout prix les apports sur sol chaud et sous le soleil (l'été n'est pas une période d'épandage intéressante). En prairie, il est conseillé de diluer le lisier à 6-8% de matière sèche : il collera moins à la végétation et pénétrera plus vite dans le sol, réduisant ainsi les pertes et les odeurs. Le matériel d'épandage intervient également dans l'optimisation des apports d'engrais de ferme. Pour les lisiers, privilégier un système travaillant près du sol. L'investissement dans un tel appareil peut être amorti grâce au gain dû à la réduction des pertes.

Règles concernant l'épandage des engrais de ferme.

Le PGDA (Plan de Gestion Durable de l'Azote) précise les périodes et conditions légales d'épandage. Pour les lisiers et engrais de ferme de volaille, l'apport est interdit du 15 septembre au 15 janvier, et limité à 80 Kg Norg par hectare entre le 15 et le 31 janvier. L'apport de fumier et de compost est autorisé toute l'année.

En ce qui concerne les conditions d'épandage, les apports sur neige, sol détrempé ou sol gelé (sauf pour les composts et fumiers en dehors de zones vulnérables**) sont interdits, de même que les apports à moins de 6 mètres des cours d'eau.

Au niveau de la réglementation Bio, l'apport des engrais de ferme ne peut pas dépasser l'équivalent de 2 UGB par hectare (170 Kg Norg/ha).

**Attention : modification de l'extension des zones vulnérables depuis le 01/01/2013. Consultez la carte actualisée sur le site internet de Nitrawal !

Pour plus d'informations sur l'utilisation optimale des engrais de ferme, consultez :

- le livret de l'agriculture n°20 sur le compostage des fumiers (P. Luxen, B. Godden et F. Rabier) ;
- les livrets de l'agriculture sur les lisiers et les fumiers (B. Godden, P. Luxen, à paraître bientôt) ;
- les 10 règles d'Agra-Ost.

Sylvie La Spina

Conseiller technique

laspina.unab@gmail.com

GSM : 0487/34.60.78

Ets **FANT CARLIER**
Produits Bio pour l'Agriculture



Chaux crayeuse

En provenance de France
Uniquement par camion de 26T
Contient minimum 94% de carbonate de calcium
Nécessaire pour corriger l'acidité du sol
S'utilise à raison de + 3 T/ha pour une correction de 0.7 unité de ph
Très économique

Cultures dérobées

Trèfle d'Alexandrie
Colza fourrager
Ray grass Italien + trèfle violet
Mélange céréales + vesces + pois

Aliments Animaux Bio

Aliments simples : Orge, épeautre, avoine, triticales
Féveroles, pois, maïs, tourteau de soja
Tourteau de tournesol
Aliments composés vaches, jeunes bovins, porcs, volaille
On peut travailler à la carte, c'est vous qui décidez

Condiments minéraux

- Sels minéraux
- Bloc à lécher
- Sel marin
- Algues marines
- Magnésie, cuivre, sélénium
- Huile de foie de morue

Semences céréales BIO

Céréales
Fourragères

Mélange prairie « SENCIER »



Rue des Déportés 24-6120 JAMIOULX

Tél. 071/21 31 73-Fax 071/21 61 85

Suivi technique Dominique Hannoteau - 0498 / 92 01 83

Diarrhée des veaux, comment les soigner en bio

Bénédicte Henrotte



Les diarrhées sont les premières causes de mortalité des veaux après la mortalité au vêlage. Les diarrhées des veaux âgés de 2 jours à 3 mois sont souvent dues à plusieurs causes agissant en même temps. Il existe deux grandes catégories de diarrhées, les diarrhées infectieuses causées par un ou, souvent par une association de germes pathogènes (bactéries, virus, parasites) et les diarrhées alimentaires.

Pour le veau, quelle qu'en soit l'origine, elles entraînent une déshydratation, une acidose (PH sanguin <7,2) et des troubles de l'équilibre des sels minéraux. Ces troubles sont souvent la cause de maladies, retards de croissance voire de mortalité. Or les diarrhées sont très souvent des pathologies de groupe, elles ont donc par conséquent des répercussions importantes sur l'organisation de la ferme (soins à apporter au veau) ainsi que économiques. Une bonne connaissance des diarrhées et de leurs facteurs de risque peut aider chaque éleveur à prendre les mesures adaptées pour protéger ses veaux et pour les soigner de manière appropriée.

Facteurs de risque

Dans les premiers jours, les facteurs de risque les plus communs sont :

- un vêlage difficile
- une mauvaise prise de colostrum à la naissance > faible résistance immunitaire
- une malabsorption mécanique du lait,
- une litière de paille humide et des courants d'air au niveau du sol.

D'autres facteurs importants sont :

- une mauvaise nutrition
- une pression microbienne trop élevée
- un logement inadéquat (mauvaise ventilation, promiscuité avec des veaux plus âgés/mères, ...)

La contamination du veau se fait par la bouche, à partir de la peau des trayons, de la litière, du matériel (tétines, seau, etc.), des aliments ou de l'eau souillée par des matières fécales. Au fur et à mesure de l'avancement dans la saison du vêlage, la charge en microbes dans les étables augmente car les veaux malades multiplient ces germes. Il est donc difficile d'éliminer totalement les diarrhées, il faut donc tenter d'en minimiser les conséquences. Vous trouverez ci-dessous un résumé de conseils pour une bonne prévention des diarrhées et pour les soins adaptés au bio en cas de déclaration de celle-ci.

Demandez la fiche complète qui donne des solutions pour prévenir et traiter les diarrhées les plus courantes avec des méthodes naturelles en contactant:
 benedicte.henrotte@biowallonie.be
 Tél 081/390.686
 www.biowallonie.be

Prévention

I. Bonne prise du colostrum : de quantité, de qualité et à temps ! La quantité adéquate est en moyenne de 4 litres en 2 fois dans les 12 premières heures de vie. Il est conseillé d'avoir une réserve suffisante de colostrum de qualité en cas d'impossibilité de bon colostrum à la naissance du veau. Il est également possible par une vaccination appropriée des mères, d'augmenter dans le colostrum et le premier lait, la durée de production et

la quantité d'anticorps dirigés contre certains germes responsables de diarrhée. Des vaccins contre certains virus et contre les colibacilles les plus dangereux existent, demandez conseil à votre vétérinaire.

II. Protéger les veaux des « réservoirs » de germes.

- Pensez à isoler systématiquement les malades.
- Les jeunes veaux doivent être séparés le plus possible des veaux plus âgés.
- Prévoir un box réservé aux vêlages (et ne servant pas d'infirmerie). Si la pression microbienne devient trop forte et incontrôlable, faire vêler au pré.
- Désinfection et le vide sanitaire du box.

III. Bon drainage du sol et paillage suffisant. Il est important de mettre les veaux sur des surfaces abondamment paillées (zéro caillottes). Pour garder une litière propre et sèche, vous pouvez utiliser le lithothamne avec quelques gouttes d'huile essentielle d'Eucalyptus (environ 50 à 100 g/m², 2 fois par semaine).

IV. Éviter les variations de température

V. Aérer sans courant d'air.

VI. Alimentation des veaux adaptée pour éviter les diarrhées alimentaires.

Chez le jeune veau, l'apport de lait quotidien recommandé est de l'ordre de 8 à 10% du poids vif. Ils doivent être exposés le moins possible à des risques digestifs en limitant les fluctuations de composition du lait distribué. Il doit être donné aux veaux à température et à horaires réguliers.

Soigner la maladie

I. Repérer les malades le plus tôt possible pour les isoler et les traiter rapidement. L'état des veaux peut s'aggraver très vite (ne pas oublier que ce sont des nouveaux-nés, les réchauffer en cas d'hypothermie).

II. Observer les symptômes qui dans certains cas peuvent donner des indications sur la cause de la diarrhée. Ils renseignent sur la déshydratation et la gravité de la maladie. Il est donc important de bien observer :

- la température : fièvre (au-dessus de 39,5°) ou, au contraire, hypothermie (température trop basse, en dessous de 38°),
- la déshydratation : elle est repérable par le pli de peau qui ne s'efface pas ou par l'enfoncement du globe oculaire,
- l'abattement et la capacité à se tenir debout, effets de l'acidose ou de la déshydratation,
- la capacité à téter et la baisse de l'appétit,
- la dilatation de l'abdomen et l'aspect des matières fécales : couleur, odeur, consistance, présence de sang, de glaires.

Les symptômes suffisent rarement à eux seuls pour reconnaître le germe en cause. En cas de mortalité répétée, il est préférable de réaliser des analyses pour adapter le traitement et la prévention.

III. Traiter la maladie, principes :

- **Ne pas chercher à stopper systématiquement la diarrhée** : c'est l'organisme qui se défend et élimine les toxines et les germes.
- **Soutenir le veau par la réhydratation**. Il faut le faire dès les premiers signes de diarrhée - Fluides oraux : si faible déshydratation, ils servent à remplacer les fluides perdus, corriger les pertes de minéraux et donner un support nutritionnel. Attention, il faut respecter la fréquence d'administration et vérifier régulièrement l'état de réhydratation du veau. - Perfusion pour une réhydratation plus rapide: si absence du réflexe de tétée, lorsque le veau est couché, faire appel au vétérinaire.
- **Réparer la muqueuse intestinale** : pansements intestinaux. Lors d'infection, la muqueuse intestinale peut être endommagée et laisser passer les bactéries dans le sang en créant ainsi une septicémie. Les pansements ont pour objectif de protéger la paroi de l'intestin lorsqu'elle est agressée par des virus ou parasites. En pratique, les pansements, souvent à base d'argile (kaolin, montmorillonite, bentonite, ...), tapissent la muqueuse intestinale en l'isolant mécaniquement et en empêchant les virus de s'y incruster. Pour une efficacité optimale, leur apport doit être suffisamment précoce, dès les premiers signes annonciateurs de la diarrhée. On peut aussi utiliser

les pectines qui remplacent l'apport autrefois très courant de préparations « maison » telles que l'eau de riz, le thé de graines de foin, les tisanes d'orge, de foin ou d'écorces de chêne ou de châtaignier aux propriétés astringentes (riches en tanins).

- **Contrôler les septicémies et les infections secondaires** (ex. diarrhée d'origine bactérienne). C'est au vétérinaire qui, en fonction de l'état général du veau, choisira de prescrire ou pas un antibiotique. En bio, plus qu'ailleurs, les antibiotiques ne peuvent pas être administrés automatiquement. Demandez un DAF - Document d'Administration et de Fourniture - pour le contrôle bio. Ils ne sont actifs que contre les bactéries (colibacilles) et non contre les virus (rotavirus, coronavirus) et les parasites, (cryptosporidies, coccidies). Leur utilisation peut d'ailleurs provoquer les diarrhées lorsqu'ils sont administrés par voie orale car ils ne ciblent pas uniquement les bactéries pathogènes mais aussi les bactéries de la flore « normale » et « utile » du système digestif.
- **Conserver autant que possible l'alimentation lactée**. Remarques : ne pas arrêter le lait plus de 12 heures MAIS fractionner les repas de 0,5 à 1 litre à la fois et alterner avec le réhydratant. Le lait permet un meilleur gain de poids, évite un bilan énergétique négatif, ne prolonge pas la diarrhée et apporte des nutriments pour la guérison des intestins.

Respect de la réglementation bio en matière de traitement des diarrhées

Toute utilisation de médicament allopathique nécessite un DAF ou une prescription d'un vétérinaire.

Seuls les électrolytes purs ou préparations phytoterapeutiques¹ autorisés par le règlement bio ne nécessitent pas de prescription. Souvent les réhydratants (en vente libre), contiennent une source d'énergie comme, par exemple, des graines d'oléagineux, céréales, hydrates de carbone.

S'il ne contient pas uniquement des minéraux purs (électrolytes purs), le réhydratant peut être considéré comme un complément alimentaire et, dans ce cas, il faut que **tous les ingrédients soient conformes au règlement bio** (soit ce sont des ingrédients agricoles bio, minéraux de l'annexe V du règlement 889/2008², soit il s'agit d'additifs autorisés pour les aliments des animaux de l'annexe VI du règlement 889/2008). Cependant si le vétérinaire diagnostique la présence de diarrhée dans l'élevage, le réhydratant peut être prescrit et cette prescription peut être valable pour une certaine durée (par exemple 6 mois ou un an) mais attention, le traitement individuel de chaque veau doit, quant à lui, être limité à une certaine durée et à une quantité maximale/jour de traitement (par exemple à 25 grammes/jour/veau pendant 4 jours). Si vous avez un doute, questionnez votre organisme de contrôle.

Notez aussi que le règlement bio prévoit une utilisation autorisée de maximum 1% d'extraits de plantes conventionnelles sur la ration annuelle en pourcentage de matière sèche des aliments pour animaux d'origine agricole.

¹ Phytothérapie : utilisation thérapeutique de la totalité ou d'une partie de la plante fraîche, sèche ou extrait

² Voir le règlement d'exécution (UE) N°505/2012 de la commission du 14 juin 2012 modifiant et rectifiant le règlement (CE) n°889/2008.

Bibliographie :

Marylise Le Guénic (2012). Soigner les diarrhées des veaux laitiers ou allaitants_Agrithèque de la chambre d'agriculture de Bretagne. <http://www.bretagne.synagri.com/synagri/soigner-les-diarrhees-des-veaux-laitiers-ou-allaitants>
 Dominique Gallant (2012), mv, INPACQ- Journées sur l'innovation et le progrès en agroalimentaire au Centre-du-Québec. Diarrhée et pneumonie dans les troupeaux laitiers en agriculture biologique. <http://www.agrireseau.qc.ca/agriculturebiologique/navigation.aspx?sid=450>
 Groupements de Défense Sanitaire (GDS) de Rhône-Alpes. Prévention néonatale de veaux. <http://www.gds69.asso.fr/web/gds.nsf/97cf3f4f3fcb8f8bc1256c0f004d4913/3c5b0d51b5d98d6c9c1256dc700670dfalOpenDocument>



Résumé de la législation

Bénédicte Henrotte

Il n'est pas toujours facile de s'y retrouver dans les réglementations, qu'elles soient européennes, nationales ou régionales. L'agriculture se distinguant par de nombreuses particularités, cette rubrique a pour unique but de vous aider à mieux les saisir.

Attache des bovins : fin de la mesure transitoire pour les bâtiments construits avant le 24 août 2000

L'attache des animaux est interdite en agriculture biologique, sauf de manière individuelle et temporaire, pour des questions sanitaires ou de sécurité (par exemple pour la traite ou pour des soins vétérinaires). La FNAB (France) veut proposer une modification de l'article 39... et la Wallonie ?

Point sur la réglementation

Une dérogation existe pour les petites exploitations (article 39 du règlement CE/889/2008), c'est-à-dire les fermes où il y a moins de 50 places à l'attache (Arrêté du Gouvernement Wallon du 11 février 2010, à l'annexe 5, chap. 2, point 5.2). Dans ce cas, les animaux attachés doivent avoir accès à des pâturages pendant la saison de pacage et à des espaces de plein air, au moins deux fois par semaine, lorsque l'accès aux pâturages n'est pas possible.

Pour les bâtiments qui existaient avant le 24 août 2000, la mesure transitoire qui permet l'attache des bovins touche à sa fin le 31 décembre 2013 (art 95.1 du règlement CE/889/2008).

La Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France (FNAB) se propose de réagir auprès de la commission pour défendre les intérêts des éleveurs situés en zone de montagne où l'attache en hiver est encore largement en usage pour des raisons techniques (moindre recours à l'écorchage, ...), structurelles (bâtiment actuel sans salle de traite, difficulté d'approvisionnement en paille, régulation de la température, etc.) et économiques. Ils ne pensent pas que la pratique de l'attache soit contraire au bien-être animal, à condition de respecter certaines exigences, et ils proposent qu'à l'issue de la mesure

transitoire l'article 39 soit modifié comme suit :

Lorsque les conditions prévues à l'article 22, 2.a) du 884/2007 s'appliquent, les autorités compétentes peuvent autoriser l'attache des bovins ... à condition :

- Que les dits bâtiments soient **situés en zone de montagne ou de piémont** ;
- Qu'elle soit limitée à la période hivernale ;
- Qu'un exercice régulier soit assuré aux bovins durant au moins 10 jours/ mois (ou 30 jours sur la période hivernale) ;
- Que le système d'attache permette aux bovins d'effectuer tous les mouvements naturels (exclusion des systèmes d'attache américains, hollandais, comtois ou traditionnels) ;
- Que chaque stalle offre au minimum 3 m² par tonne d'animal ;
- Que l'élevage soit conforme aux exigences en matière de bien-être des animaux et prévoit des litières confortables et une gestion individuelle.

La FNAB veut ouvrir un débat européen au SCOF (Comité Permanent pour l'Agriculture Biologique) pour défendre leur dossier.

En région wallonne la situation n'est pas identique car la dérogation de l'article 39 est utilisée pour les fermes avec moins de 50 places à l'attache. Conscient du malaise pouvant résulter de la fin de la période transitoire pour les éleveurs avec plus de place à l'attache, BioForum a consulté son groupe de travail législation. **La proposition qui en est ressortie consiste à prolonger les dérogations pour les bâtiments qui existaient avant 2000 et qui sont utilisés par des éleveurs qui se sont engagés dans la filière bio avant 2000.**

Si vous voulez réagir sur cette proposition, donner votre avis, n'hésitez pas à envoyer un courrier à Bénédicte Henrotte, benedicte.henrotte@biowallonie.be qui se chargera d'en faire la synthèse auprès de l'administration compétente.



Certisys, un organisme de contrôle et de certification spécifique

NOUVEAU

Découvrez notre rapport annuel 2012 sur www.certisys.eu

Né il y a près de 30 ans du milieu associatif, Certisys est devenu au fil des années un organisme incontournable de contrôle et de certification spécialisé en agriculture bio en Belgique. Egalement actif au niveau international, il est devenu au fil des années un soutien pour la filière et un interlocuteur des pouvoirs publics en terme de réglementations. Cet organisme privé et indépendant est le leader dans ce domaine en Belgique et suit aujourd'hui près de 1500 opérateurs. Certisys certifie les systèmes régionaux de l'agriculture biologique mais aussi les cahiers des charges Biogarantie et Ecogarantie et donne accès aux marchés étrangers comme les USA, le Japon, l'Angleterre, etc.

ETRE BIO, UNE QUESTION D'ENGAGEMENT DES OPÉRATEURS

Selon la législation, tout opérateur voulant se lancer dans l'agriculture biologique doit d'abord notifier son activité et s'engager par écrit à respecter la réglementation. Il devra aussi obligatoirement se faire contrôler par un organisme de contrôle et de certification. Chaque année, ce sont plus de 100 nouveaux opérateurs qui choisissent Certisys comme partenaire engagé, performant et compétent pour le contrôle et la certification de leurs produits bio. En s'engageant individuellement, un opérateur prend aussi un engagement plus collectif vis-à-vis de toute la filière bio. «Ce n'est pas un engagement légal mais c'est au moins tout aussi important. Si mon lait n'est pas conforme, pas bio, c'est toute une série de produits qui devront être déclassés» confie un producteur.

UNE IMPLICATION TOTALE ET UNE VUE GLOBALE DU SECTEUR BIO

Totalement impliqué et spécialisé en agriculture bio, Certisys s'engage à 100% dans sa mission: relever le défi d'un contrôle et d'une certification fiables et crédibles de l'agriculture biologique. «La disposition d'un réseau important de spécialistes de tout horizon nous permet de nous démarquer des autres organismes de contrôle, en développant des compétences de vrais spécialistes tant pour les analyses qu'au niveau réglementaire, international, linguistique, que concernant les questions spécifiques de l'élevage, ou de l'exportation» explique Blaise Hommelen, gérant de Certisys.

Grâce à ce service élaboré, la société entreprend des contrôles à tous les stades de la chaîne alimentaire. Les contrôleurs vérifient que tout produit alimentaire biologique - cultivé, importé, traité, stocké, emballé ou transporté - soit mis sur le marché en conformité avec les normes nationales et communautaires en matière d'agriculture biologique. Pour ce faire, ils examinent dans les domaines agricoles et les entreprises, la conformité de l'étiquetage, l'origine des matières premières, les factures fournisseurs et les flux de produits. Les contrôles s'exercent une à quatre fois par an, sur rendez-vous ou de manière inopinée et des échantillons sont également prélevés pour être analysés de manière anonyme en laboratoires accrédités.

OFFRIR LES MEILLEURES GARANTIES

Certisys oeuvre chaque jour à une amélioration continue de la qualité de ses



services: réaliser des contrôles toujours plus performants, découvrir les raisons de toute analyse positive pour éviter qu'elle ne se reproduise, déceler les situations à risque et aider les opérateurs à y être attentifs. Une attention toute particulière est aussi portée à l'encadrement et la prévention des contrôles via des services d'information et de formation. Son métier est d'offrir tant aux opérateurs qu'aux consommateurs les meilleures garanties en permettant aux opérateurs de valoriser leurs produits et aux consommateurs d'être (r)assurés quant à l'origine et la qualité de ce qu'ils achètent parce que Certisys croit fermement que la qualité du bio, son sérieux, sont un gage d'avenir.

7 RAISONS DE CHOISIR CERTISYS



Expérience - Spécialiste de l'agriculture bio depuis 30 ans



Référence - Reconnu tant en Belgique que dans le monde entier



Compétence - Equipe qualifiée et disponible



Leader - 1^{er} organisme belge agréé pour le contrôle bio



Engagement - Actif et partenaire du développement de l'agriculture biologique



Proximité - Capital 100% local, professionnels de terroir



Transparence - Tous les documents et certificats en ligne

Il est fondamental de protéger les valeurs de l'agriculture biologique. Dans cet esprit, Certisys applique une philosophie de l'agriculture biologique prenant en compte le respect des sols, la biodiversité et le bien-être en faisant des choix basés sur 4 principes: l'écologie, l'économie, la proximité et l'éthique.

En ayant fait de son métier une véritable vocation, à l'instar de nombreux opérateurs du secteur bio, Certisys regarde l'avenir avec confiance et conviction.

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE VOUS INTÉRESSE?

Vous désirez convertir vos activités en bio ou vous lancer en agriculture biologique?

Contactez-nous pour obtenir le guide pratique «La réglementation de l'agriculture biologique pour les producteurs»



Certisys sprl - rue Joseph Bouché 57/3 - 5310 Bolinne - TEL 081 600 377 - info@certisys.eu - www.certisys.eu



BioForum
WALLONIE

Visite d'échange à Charleville-Mézières : atelier de découpe, cuisine de collectivité et point de vente collectif...

Ariane Beudelot

Le 7 février dernier, BioForum a organisé une visite d'échange chez nos voisins français. 25 éleveurs bio et bouchers ont eu l'opportunité de découvrir 3 circuits de commercialisation de la production agricole locale en Champagne-Ardenne.

La journée a commencé par la visite de l'« **Atelier des Eleveurs** », un **atelier de découpe créé par 7 éleveurs et un boucher** en 2006. La coopérative découpe la viande des associés mais propose également la découpe à façon pour les éleveurs bio et non bio de la région. Après 3 ans d'activité, l'atelier est devenu rentable. L'expérience est un succès : certains associés pensent à agrandir l'atelier tellement la demande est importante et sa création a également permis de préserver l'abattoir local qui risquait de disparaître.

L'atelier est une coopérative de service et n'est pas responsable de la commercialisation des produits. Il n'y a pas de concurrence entre les associés car ils se coordonnent plus ou moins sur les prix et fournissent des clients distincts. L'atelier des éleveurs est composé de 4 entités : tout d'abord d'une chambre froide où sont stockées les carcasses, ensuite d'une salle de découpe où travaillent à temps pleins 5 bouchers, d'une salle où est préparé le haché et dans laquelle la viande est mise sous vide et pour finir de la salle de préparation des colis. Ce sont les éleveurs eux-mêmes qui viennent arranger et emballer leurs colis à partir des pièces de viande sous vide. « Grâce à la sous-videuse, nous n'avons plus jamais de sang sur les mains et nos

colis sont propres. » nous explique Gilles Duant, notre guide et un des associés de l'atelier des éleveurs. Gilles conclut la matinée en disant : « Ce n'est pas important que l'atelier rapporte (même si au final les parts de la coopérative ont augmenté de 50% depuis le début), ce qui compte c'est qu'il permet de valoriser mon travail à la ferme. »

La deuxième halte de la journée a lieu à la **cuisine centrale de Charleville-Mézières** qui réalise 2.500 repas par jour pour les écoles, crèches et seigneuries de la région. Le bio représente 20% du coût des denrées alimentaires. En plus d'un menu 100% bio par mois, certains produits sont bio toute l'année - tels que la compote, le yaourt, le pain, les pommes de terre et les pâtes - et proviennent en plus des fermes environnantes.

En effet, la ville de Charleville-Mézières a relevé le défi de l'intégration du bio dans la restauration collective. Cette initiative novatrice est à l'origine de la création d'une filière d'approvisionnement bio locale spécialisée dans les collectivités en Région Champagne-Ardenne nommée Manger Bio Champagne Ardenne (MBCA). L'association a été créée par des producteurs bio locaux pour répondre à la demande de la ville. Chaque partie s'est adaptée aux contraintes de l'autre : la ville a ajouté des critères de durabilité dans son cahier des charges (bio, récolté il y a moins de 48h,...), la cuisine centrale a planifié à l'avance ses menus et les producteurs, quant à eux, se sont adaptés à la demande spécifique du monde des collectivités (pommes

de terre lavées et découpées, gros conditionnements,...). Le surcoût dû aux produits bio a été compensé par exemple par la suppression de produits industriels dans la restauration collective. Le reste a été pris en charge par la ville qui considère cela comme un investissement dans l'économie locale. Plusieurs emplois ont ainsi été créés ou maintenus.

Après un bon repas 100% bio local, notre visite s'est achevée par la découverte d'un **point de vente collectif** (PVC) géré par Gilles Duant et 7 autres agriculteurs ardennais. Le magasin est ouvert le vendredi et le samedi ; chaque associé tient le magasin à tour de rôle. Gilles a fait un bénéfice de 44.000 euros l'année passée avec la vente de sa viande. 8% de son chiffre d'affaires retourne au magasin pour le remboursement du prêt et des frais de fonctionnement. Aucune promotion n'est faite du lieu : la clientèle vient grâce au bouche à oreille. Le magasin fonctionne très bien car tous les producteurs sont sur la même longueur d'onde.

Que la commercialisation des produits bio se fasse en vente directe ou via des collectivités, ces exemples français sont une bonne source d'inspiration pour le développement des circuits courts en Wallonie.

Vous souhaitez vous diversifier et bénéficier d'un soutien dans le développement de vos projets ? N'hésitez pas à contacter :

Ariane Beudelot

ariane.beudelot@biowallonie.be
Tél. : 081/390.692



La formation herbagère de l'UNAB : un bon départ

Sylvie La Spina



Le premier module de la formation herbagère de l'UNAB, consacré à « La place de l'herbe dans l'alimentation animale », a eu lieu les 12 et 14 décembre derniers. A Beyne Heusay, chez Dominique Cremer, la séance a réuni une vingtaine de participants, tandis qu'une trentaine de personnes sont venues à Jamblinne, dans la ferme de Bernard Convié. Neuf participants sur dix étaient des agriculteurs.

L'herbe a été étudiée sous tous ses aspects : productivité potentielle, valeur alimentaire, qualité des sous-produits (lait et viande), importance

économique... et mise en relation avec les besoins nutritionnels des animaux. Grâce à l'intervention de Philippe Müller (Services agricoles de la Province de Liège) et de Frédéric Rollin (Faculté vétérinaire de l'Université de Liège), les aspects vétérinaires de l'alimentation à base d'herbe ont été discutés.

Si ce premier module n'était pas très technique, il a par contre engendré une réflexion et une discussion au sein des participants. Le lien entre la qualité de l'alimentation des bovins et les sous-produits, notamment le lait, a été mis en évidence. Bilan de ce premier module : l'évaluation remplie par les participants reflète une satisfaction de 73 % à Beyne-Heusay, et 80 % à Jamblinne. Ce n'est pas si mal pour une première !

Le second module de la formation a eu lieu les 5 et 8 février, chez Daniel Collienne à Sprimont (une trentaine de personnes dont une classe de dix étudiants de La Reid) et chez Arnaud Collard à Hubermont (douze agriculteurs). La fertilisation des prairies permanentes a été étudiée sous toutes ses coutures, notamment la valorisation et l'utilisation optimale des engrais de ferme, qui fait l'objet d'un article dans la rubrique « Conseils techniques » de ce numéro. Les spécialistes consultés, Bernard Godden (CRA-W) et Pierre Luxen (Agra-Ost), ont pu répondre à de nombreuses questions précises des agriculteurs. Ici aussi, la satisfaction des participants était de mise : 76 % et 84 % respectivement pour les provinces de Liège et du Luxembourg. Affaire à suivre !



45 ans
JOSKIN
1968 / 2013

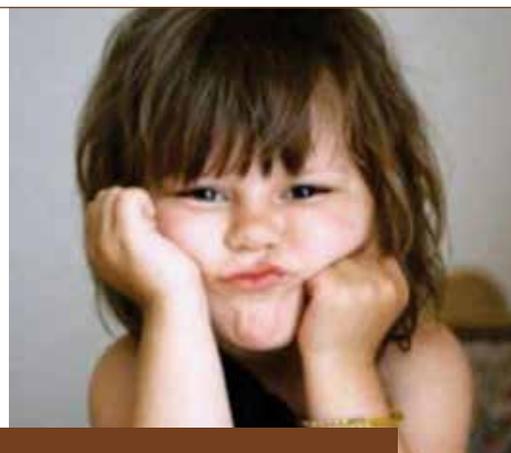
Prime Anniversaire
4.5% pour vous !
ACTION SUR L'ENSEMBLE DE NOTRE GAMME
à découvrir sur www.joskin.com

Exemple: Prime Betimax R 6000
- 517€ -
Remise appliquée sur le prix brut de base
(Offre limitée)

Betimax R
(Rampe)

Roues radiales 435/45 R19,5 cover
Porte arrière avec 2 vantaux indépendants - ouverture totale
Rampe légère grâce au montage sur ressort

JOSKIN
Tel: 04 377 35 45 - www.joskin.com



Réflexions (im)pertinentes du mois

Gérer l'azote : comment tirer parti du PGDA.

L'agriculture biologique a comme qualité d'être créative pour s'adapter aux contraintes qui se présentent à elle. Entre valorisation de la matière organique, législation « bio » et Programme de Gestion Durable de l'Azote (PGDA), quelles sont les pistes pour travailler en agriculture biologique ?

S'il est vrai que de nombreux éléments régissent l'utilisation de la matière organique au sein du PGDA, celui-ci a une portée bien plus large. Il réglemente l'utilisation de toutes les formes d'azote, qu'il soit organique ou miné-

ral. Optimiser sa fertilisation organique est possible tout en respectant la réglementation.

Ne pouvant être exhaustif en deux-trois lignes, arrêtons-nous sur quelques éléments phares du PGDA.

Les apports d'engrais de ferme

Le taux de liaison au sol réglant l'équilibre de l'azote organique sur l'exploitation, il limite les quantités pouvant être épandues. à quelle enseigne l'agriculture bio est-elle logée ? Tout dépend du type d'exploitation : pour une exploitation de type mixte, la réglementation bio est tout aussi contraignante, voire davantage, lorsque celle-ci est située hors zone

vulnérable. En effet, le règlement bio limite l'apport d'azote organique à maximum 170 Kg par hectare. Seules les exploitations ayant plus de 50% de cultures dans leur assolement sont limitées par le PGDA au-delà du règlement bio.

Les CIPAN et les légumineuses !

Que faire pour fournir un supplément d'azote lorsque les apports organiques sont limités et, a fortiori, en bio, où les apports d'engrais azotés minéraux ne sont pas autorisés ? Les légumineuses ! En travaillant avec les légumineuses en culture, en interculture et dans la rotation, il est tout-à-fait possible d'assurer une fertilisation adéquate. Mais...

La solution azotée foliaire

NOUVEAU



Azobio F®

Container 1000 litres perdu
Fûts 200 litres,
palette 800 litres.
Bidons 20 litres,
palette 640 litres.

CERTIFIÉ
AB
AGRICULTURE
BIOLOGIQUE

Engrais NFU 42001
Produit utilisable en agriculture
biologique, conforme au règlement
CE 834/2007

Distribué par votre négociant
Tél : +32 (0)4/384.86.67

Composition	(p/v)	(p/p)
Azote total (N) :	10,3%	7,9%
dont organique	5,5%	4,2%
ammoniacal	4,8%	3,7%
Anhydride phosphorique (P205)	2,6%	2,0%

Mais, comme le signalaient très justement Sylvie La Spina et Eddy Montignies dans le numéro 6 (septembre-octobre), certaines cultures de légumineuses (la luzerne par exemple) ne peuvent recevoir l'aide « bio », faute d'une charge en bétail à l'hectare suffisante.

Pour les exploitations de cultures, il peut être opportun d'implanter des légumineuses en interculture. Beaucoup croient qu'implanter des légumineuses dans les CIPAN n'est pas autorisé. S'il est vrai que certaines dispositions réglementent l'utilisation de légumineuses dans les CIPAN, elles n'en sont pas pour autant exclues. Si un prorata de 75% de CIPAN doit être implanté en zone vulnérable, cela signifie également que 25% restent libres de toute obligation. Sur ces surfaces, une interculture composée exclusivement de légumineuses est possible.

Et pour les 75% des surfaces couvertes par l'obligation, la CIPAN pourra contenir jusqu'à 50% de légumineuses, ce pourcentage étant calculé sur le poids des graines du mélange semé. En choisissant des espèces avec des poids de mille grains différents, il est tout à fait possible d'obtenir des intercultures riches en légumineuses. Les mélanges vesce + avoine, trèfle d'Alexandrie + avoine ou féverole + avoine + phacélie sont particulièrement prisés. Attention tout de même, la présence de légumineuses n'est pas autorisée après apport de matière organique. Il est également important de noter qu'une légumineuse en mélange permettra de fixer plus d'azote qu'une légumineuse cultivée en variété pure.

Réfléchir les apports de matière organique sur la rotation

A la parcelle, le PGDA envisage les apports de matière organique sur la rotation plutôt que sur l'année, c'est une opportunité à saisir. Avec une moyenne de 115 Kg d'azote organique par hectare et par an, la législation autorise un apport annuel de 230 Kg, à réserver pour les têtes de rotation.

Vous l'aurez compris, la gestion de l'azote demande une vision d'ensemble de l'exploitation et des rotations, afin d'optimiser les apports d'azote et l'utilisation des légumineuses dans le respect de la réglementation.

Le calendrier d'épandage :

Les apports de matière organique que l'on vient d'évoquer ci-dessus, au-delà des quantités, sont également réglementés par un calendrier. Celui-ci prévoit les périodes durant lesquelles l'épandage est autorisé. Sur ce point, aucune liberté n'est donnée, même si une année ne ressemble pas à l'autre. Non-sens agronomique ? Frein à la valorisation des engrais de ferme ? Ces éléments sont régulièrement évoqués. Parallèlement, on constate trop souvent que les engrais de ferme sont épandus sans se soucier des pertes induites. Mauvaises conditions d'épandage, matériel inadapté, incorporation tardive, voilà des éléments qui peuvent engendrer jusqu'à 80 % de perte d'azote par volatilisation. Lors d'un apport de matière organique, il est essentiel de prendre en considé-

ration la rapidité de disponibilité de l'azote. A titre d'exemple, l'épandage de fumier de volailles, de fientes de volailles ou de lisier de porcs au printemps permet de valoriser les engrais de ferme sur céréales d'hiver ou colza et donc de diminuer, voire de supprimer, l'apport d'engrais organique du commerce, très coûteux.

Bien d'autres sujets peuvent encore être évoqués. N'hésitez donc pas à contacter votre conseiller Nitrawal.

Enfin, sachez que vous serez invités, comme tout un chacun, à participer à l'enquête publique relative au PGDA III. Ce sera l'occasion de donner votre avis à l'Administration sur ce dernier.

Contact

Nitrawal de votre région :

Gembloux : 081/627.313

Huy : 085/845.857

Philippeville : 071/685.553

Tournai : 069/671.551

Pour rappel, Nitrawal est un organisme indépendant qui a pour objectif de vous accompagner sur votre exploitation dans la gestion de l'azote, dans le respect de la réglementation. L'information donnée ne s'arrête pas à une simple lecture de la réglementation en vigueur. Votre conseiller vous fournit des conseils agronomiques et propose des solutions adaptées à votre exploitation, qu'elle pratique une agriculture conventionnelle ou biologique.

Producteurs BIO:
voulez-vous intégrer notre filière?




Ardenne Bio



N'hésitez pas à nous contacter :



PORCS QUALITÉ ARDENNE srl
Tél: 080/77 03 72 - Fax: 080/77 03 23
E-mail: info@pqa.be - www.pqa.be



Certisys Be-1

Agenda



Rendez-vous sur le marché des producteurs de Valériane Bruxelles !

Du 19 au 21 avril 2013, la bio et ses producteurs seront à l'honneur à Tour & Taxis ! Pendant ces trois jours, Nature & Progrès proposera à Valériane Bruxelles des stands avec des produits et services de qualité, des conférences et animations pour rendre notre vie plus écologique et bien sûr un espace marché permettant aux producteurs bio de Wallonie de se faire connaître des consommateurs bruxellois.

Vous souhaitez être présents sur le marché des producteurs bio à Valériane Bruxelles en bénéficiant d'un tarif très avantageux ? Prenez contact avec Hélène Deketelaere : natpro.encadrement@skynet.be – 081/323.057.

BioForum Wallonie sera aussi présent lors de l'événement et proposera aux sections hôtelleries des écoles secondaires des activités de sensibilisation à l'alimentation bio, locale et de saison !

Plus d'infos ? www.valeriane.be
Rendez-vous les 19, 20 et 21 avril à Valériane Bruxelles !



Participez au salon Your Choice 2013

Salon professionnel pour les fournisseurs de produits bio et/ou fairtrade

Une belle opportunité de mettre vos produits en avant !

- ✓ Rencontrez de nombreuses collectivités, faites déguster vos produits et repartez avec de nombreuses cartes de visite !
- ✓ Réservez dès à présent votre stand, toutes les infos pratiques sont dans le document ci-joint. Le nombre de stands est limité.



Tour & Taxis,
le mardi 23 avril 2013,
de 10h à 17h

Programme détaillé sur
www.salonyourchoice.be
(à partir du 22 février)





Formations

ETAT DE L'OFFRE EN FORMATION BIO POUR LES AGRICULTEURS

Suite à une rencontre organisée en janvier par Nature & Progrès, partenaire du CP Bio, il a été possible d'établir un premier bilan de l'offre en formation bio pour les agriculteurs et futurs agriculteurs. Cette rencontre avait également pour objectif de créer plus de liens entre les organisations de formation et également entre les différents formateurs. Nous avons également pu nous questionner sur les besoins en formation qui ne sont actuellement pas comblés.

Le bilan actuel de l'offre : Il existe plusieurs formations pour l'installation agricole en bio (les cours A et B) dispensés par différents centres de formation agréés. Ces centres de formation sont : le CRABE, la FUGEA, la FJA. À côté de cela, il y a de nombreuses formations dites complémentaires (les cours C), dispensées par les mêmes centres de formation précités et par quelques autres centres de formation (l'EPI, l'UNAB, Cense Equi'Voc, etc).

En plus des formations organisées par les différents centres de formation agréés, il y a une quantité de formations thématiques, plus ou moins longues. C'est le cas des formations courtes organisées par Nature & Progrès

(homéopathie vétérinaire, méthode Obsalim, traction animale, etc), par AgraOSt (gestion de l'herbe en bio), par BioForum (coopératives, communication, colis de viande, ...) et d'autres.

Enfin, on trouve également des formations pour un public spécifique, organisées par les Entreprises de Formation par le Travail.

Les manques de l'offre actuelle : Nous remarquons qu'en termes de contenu, il existe peu de formations en grandes cultures, aviculture, élevage de porcs, soins aux animaux, transformation en bio, ... On signale toutefois que les « Cours C », agréés par la Région wallonne, représentent un potentiel important pour l'organisation de modules spécifiques pour combler les manques cités ci-dessus. Le message est donc lancé aux différents centres de formation agréés.

Communication sur les formations : Le Centre Pilote Bio travaille actuellement sur un catalogue des formations utiles aux producteurs bio. Toute organisation qui souhaiterait faire connaître ses activités de formation est invitée à en informer Nature & Progrès via l'adresse suivante : encadrement@natpro.be, ou le Centre Pilote Bio via l'adresse suivante : info@cebio.be

LA FORMATION HERBAGÈRE, UNE NOUVEAUTÉ À L'UNAB

Cette nouvelle formation UNAB s'intéresse aux prairies permanentes et à l'élevage. La prairie permanente constitue un élément-clé de l'exploitation. Comment l'entretenir, la fertiliser ? Comment déceler ses déséquilibres et y remédier ? Comment la gérer au mieux pour garantir sa productivité et sa pérennité ? Et quelle est la place de l'herbe, cet aliment bon marché et facile à produire, dans l'alimentation des bêtes ? Ces questions et d'autres encore seront abordées lors des différents modules de la formation.

La formation a lieu en Province de Liège et en Province de Luxembourg, les principales régions herbagères. En fonction du succès de cette année et de la demande, nous envisageons d'étendre le prochain cycle de formation au Hainaut. Si vous êtes intéressés, manifestez-vous !

Séance 1 : Place de l'herbe dans l'alimentation animale
Séance 2 : Fertilisation des prairies permanentes
Séance 3 : Récolte, stockage et conservation de l'herbe

La suite du programme est donnée ci-contre.
Plus de détails dans les prochains Itinéraires Bio.

Séance 4 : Diagnostic de la prairie
(3 et 5 juillet)

Séance 5 : Entretien de la prairie permanente
(21 et 23 août)

Pour le confort de tous et pour permettre les échanges, le groupe sera limité à une vingtaine de personnes.

**Inscription : laspina.unab@gmail.com
ou 0487/34.60.78.**

RDV à la ferme à 13h30, fin vers 17h30.
Formateur UNAB : Sylvie La Spina.
Participation gratuite.

La formation est organisée en collaboration avec la DGARNE, les Services Agricoles de la Province de Liège et le CER Groupe (Province de Luxembourg).



DU PIED DANS LE TANK OU DANS L'ASSIETTE.

Pour répondre à un marché chaque jour plus contraignant, les éleveurs recherchent une augmentation continue de l'efficacité de leurs animaux. Avec la sélection et la ration, l'état général, et singulièrement celui de l'appareil locomoteur, est un facteur important de productivité. Pour bien pâturer, une vache doit bien marcher et, comme disait ma mère, « quand j'ai mal au pied, ça me va droit au cœur ».

En Suisse, une relation entre production laitière et boiteries cliniques a pu être mise en évidence. En effet, le pourcentage d'animaux abattus pour « boiteries » passe de 6% pour une exploitation avec une production laitière moyenne de 4000 L/année à env. 12% pour une exploitation avec une moyenne de 7000 L/année, et la production laitière d'une vache a pu être améliorée de plusieurs pourcents grâce à un parage adéquat, ceci en gardant la même alimentation.

Le parage régulier des onglons est financièrement intéressant pour l'éleveur et les réglementations en matière de bien-être animal prescrivent qu'il faut veiller à prévenir les maladies et les blessures dues à la détention des animaux domestiques et de rente. L'éleveur peut effectuer lui-même le parage de ses animaux ou faire appel à un pareur professionnel.

Le parage est souvent pratiqué selon des considérations et des critères personnels. Les résultats obtenus sont alors très variés. Pour subvenir au mieux aux besoins de nos vaches « modernes », il est souhaitable que la personne qui réalise les soins aux pattes dispose d'une formation adéquate.

Divers services provinciaux liégeois, en charge de la formation et de l'agriculture, ont regroupé leurs compétences pour organiser une formation au parage du pied des bovins.

La Communauté Wallonie-Bruxelles reconnaît cette formation, qui aura lieu dans le courant du printemps. Elle comprendra les bases théoriques nécessaires (anatomie, mécanique du pied, ...) ainsi que les indispensables séances de travaux pratiques sur pieds morts puis sur des animaux vivants. Elle est accessible à toute personne capable de manipuler et déplacer une bête bovine en veillant à la sécurité des personnes, de l'animal et d'elle-même.

La formation comprendra quatorze périodes, à raison d'une (début) puis deux (travaux pratiques) demi-journées par semaine. Les cours théoriques se donneront à Argenteau. Vu les exercices pratiques, le nombre de participants est forcément limité ; il est donc indispensable de s'inscrire et de motiver sa demande.

Pour tout renseignement et/ou inscription, contactez :

André HERMAN
IPES Verviers
Rue de la Station, 3
4800 VERVIERS
andre.herman@provincedeliege.be



FORMATIONS MÉTHODE SENCIER

Gestion de l'herbe :

- Gestion de l'herbe de mars à octobre suivant le climat, gestion de pâturage de A à Z ;
- Stade et qualité de récolte des fourrages en fonction de l'élevage ;
- Technique de récolte des fourrages en fonction de la pluviométrie, matériel adéquat, coût, étude de la production, durée et polyvalence.

Rappel de la formation précédente :

- Compostage, dates et quantités à l'utilisation, les travaux de mars - avril, semis, dates, variétés de printemps des céréales, mélange fourrager, céréales, récolte grain sec et immature ;
- Culture des protéagineux, lupin doux, pois protéagineux, maïs, betterave fourragère et sucrière, pomme de terre ;
- Technique et dates des semis, choix des prairies permanentes et temporaires, sursemis.
- Rappel fumure en général, dates d'application, choix des matières premières, en fonction des critères agronomiques et de minéralisation, sol, climat, végétaux ;
- Etat sanitaire des animaux, conseils de mise à l'herbe.

Questions - Réponses

Ma 9 avril

B. D'Halluin
Ferme de Manensart 5, 6440 Vergnies
060/41.10.41

Me 10 avril

G. Denolf
Rue de la Ferme 30, 5032 Bossières
081/63.34.05

Je 11 avril

Ch. Toussaint
Rue de Neufchâteau 25, 6800 Recogne

Ve 12 avril

L. Foeteler
Rue Bracht 22, 4790 Burg-Reuland
080/32.96.86

Formateur : Philippe Loeckx
0479/410.299 - phloeckx@hotmail.com

Pour connaître les autres moments de formation, consultez le site internet www.cebio.be ou contactez nous : 081/390.699 - unab@cebio.be

Nouvelles des régions

Réflexions tirées d'une rencontre avec les agriculteurs rwandais

Marc-André Henin-UNAB



Créée en 2000, la société Freja Food Je tiens à écrire ces quelques lignes, pour partager avec vous l'incroyable expérience qu'il m'a été donné de vivre en ce mois de décembre 2012. Grâce à Vétérinaires Sans Frontières, j'ai participé à un voyage d'échange entre agriculteurs du Nord et du Sud. C'est ainsi que je suis parti une semaine au Rwanda avec deux autres éleveurs et un vétérinaire belge.

alimentation quotidienne de qualité. Une situation politique stable et un accès à un enseignement de qualité permettront certainement aux éleveurs de pouvoir pratiquer et vivre de leur profession. Ensuite, il faut installer les prémisses d'une activité agricole. C'est sur ce dernier point que j'ai pu apprécier le travail de Vétérinaires Sans Frontières au Rwanda qui vient en aide aux familles vulnérables. Le programme d'aide, en partenariat avec les organisations locales, met en place des formations sur les techniques d'élevage (cobaye, cochon, lapin, chèvre, poule et bovin) et de productions végétales. Lorsque les éleveurs sont prêts, l'organisation

Ce voyage m'a permis de comprendre le rôle que nous, en tant que consommateurs, nous pouvons jouer. Nous devons exiger des produits respectueux du travail de l'agriculteur et de l'environnement. Il y a quelques mois, par exemple, un éleveur sénégalais et une agronome nigériane sont venus, avec Vétérinaires Sans Frontières, visiter ma ferme. L'éleveur était en admiration devant notre petit élevage de 50 poulets de chair pour notre propre consommation. Il m'expliquait qu'il aimerait bien faire la même chose chez lui, un élevage de 200 poulets pour sa consommation et pour la vente sur le marché, afin que ce revenu puisse l'aider dans ses frais. Mais, en Europe, les consommateurs préfèrent les blancs aux cuisses. L'excédent de cuisses est alors vendu sur le marché africain à un prix qu'il ne peut concurrencer. Il est donc impossible pour l'éleveur sénégalais de pratiquer l'élevage de volaille. Ici, nous pouvons aussi avoir une influence positive en soutenant des programmes d'aide qui donnent les outils adéquats aux populations locales pour qu'elles puissent elles-mêmes devenir autonomes et se construire une vie digne.

Il ne m'est pas facile de résumer ce voyage en un seul article. C'est pourquoi, je me ferai le plaisir, lors de l'assemblée générale de l'UNAB, de vous faire une présentation de l'expérience que j'ai vécue. Si le sujet vous intéresse et que vous souhaitez en savoir plus, je vous renvoie vers le site internet de l'organisation : **www.veterinairesansfrontieres.be** L'assortiment est varié : des gaufres à l'épeautre aux muffins au chocolat en passant par les biscuits à l'avoine.

La dernière nouveauté en date est le lancement de biscuits à base de farine et graines de chanvre. Originalité assurée !



L'échange fût très enrichissant, j'ai découvert un merveilleux pays et une population très accueillante. J'ai particulièrement aimé mes différents échanges avec des agriculteurs rwandais. Suite à nos discussions, j'ai rapidement compris que, bien que le contexte économique et climatique soit fort différent du nôtre, nous devons tous faire face au même défi, à savoir, vivre dignement de notre travail. Mais il faut être conscient que pour bon nombre d'éleveurs rwandais, l'objectif principal est de fournir à sa famille une

les soutient dans l'obtention du matériel nécessaire et des animaux. Il faut noter que l'élevage vient en complément des cultures maraîchères et jamais en concurrence. Sur le terrain, j'ai pu constater l'efficacité de ce système qui, pour de nombreuses familles, constitue une source de revenu supplémentaire et une autonomie alimentaire. Parallèlement, Vétérinaires Sans Frontières soutient la mise en place de vétérinaires privés qui peuvent ainsi améliorer la santé des animaux.

Réponse du Ministre, Carlo di Antonio, à la lettre du secteur envoyée le 21 décembre 2012



Gouvernement wallon

Ministère wallon

Carlo DI ANTONIO

Agriculture, Pêche,
Ruralité,
Forêt
et Développement
rural

Namur, 09 JAN. 2013

BioForum Wallonie asbl
A l'attention des représentants du secteur BIO
Rue Nanon, 98
5000 Namur

Copie de la lettre envoyée le 21/12/2012

"Monsieur le Ministre,

C'est avec beaucoup d'intérêt et de satisfaction que nous avons pris connaissance de votre communiqué de presse sur le Plan Stratégique Bio et de vos prises de position dans les médias sur ce plan stratégique. Nous nous réjouissons de votre soutien au secteur de l'agriculture biologique. Nous aimerions attirer votre attention sur deux points qui nous importent particulièrement.

Dans les propositions faites par le groupe Comase il y a un an pour ce Plan Stratégique Bio, une mesure phare était la création d'une coupole bio, dont le rôle était à la fois d'assurer des collaborations fructueuses entre tous les acteurs du secteur, d'en représenter les spécificités, de favoriser au maximum les effets de filière, et de dynamiser les forces vives du secteur.

Nous remarquons que, tant dans vos interviews que lors de votre communiqué de presse, cette mesure n'apparaît pas. Le secteur a pourtant déjà opéré des rapprochements, des plans d'actions et des recoupements de stratégies de toutes les organisations et compte bien poursuivre dans cette voie. Pourriez-vous nous dire si vous soutiendrez cette mesure et si oui, comment voyez-vous les collaborations avec les structures du Ministère ?

La création d'un département bio au sein du CRA-W nous apparaît comme une des mesures qui aura un impact très important pour le développement du secteur. Il nous semble nécessaire que le secteur bio puisse être présent dans les comités de direction qui dirigeront cette cellule bio. La recherche bio doit selon nous être en lien étroit avec les producteurs. Beaucoup d'entre eux nous rappellent l'importance de la recherche et des expérimentations innovantes au cœur des fermes elles-mêmes, gage d'une recherche réellement au service de l'agriculture. Pourriez-vous nous dire comment vous envisagez pratiquement le fonctionnement de ce département bio au sein du CRA-W et comment vous voyez le lien avec les pratiques innovantes des agriculteurs ?

En espérant que ces remarques soient l'occasion d'une collaboration positive et dynamique entre vous et les acteurs du secteur bio, veuillez croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de notre considération la plus haute."

Nos Réf. : AGR/269784 (à rappeler)
Vos Réf. : votre Email du 21 décembre 2012
Personne de contact : Philippe CARRE (081/710.373)
E-mail : philippe.carre@gov.wallonie.be

Concerne : Plan stratégique pour le développement de l'agriculture biologique à l'horizon 2020

Madame, Messieurs

Chers représentants du secteur de l'agriculture biologique,

L'agriculture biologique répond à de nombreux défis auquel l'agriculture traditionnelle devra faire face dans les années à venir. L'augmentation continue des surfaces sous contrôle combinée à un manque de formation de base en agriculture biologique ont conduit à un besoin d'encadrement de plus en plus important sur le terrain. Ces éléments constituent une des bases du plan stratégique de l'agriculture biologique à l'horizon 2020.

Le plan stratégique pour le développement de l'agriculture biologique ne consiste pas en la seule création d'une coupole Bio. Le plan doit avant toute chose répondre aux attentes des opérateurs et les moyens octroyés pour y parvenir doivent être destinés à remplir les objectifs fixés.

La mise en place d'une structure unique d'encadrement constitue une mesure de gouvernance du plan stratégique bio proposé par Comase qui a été maintenue et acceptée par le Gouvernement wallon. Mon souhait est que le secteur lui-même initie cette structure à laquelle l'Administration confiera les missions qui lui sont dévolues. Ces missions seront définies au sein de fiches-actions établies dans le cadre de la dernière phase d'études confiée au bureau Comase. Le bureau d'études soumettra au secteur les fiches-actions avant la présentation finale du plan au Gouvernement wallon.

Comme présenté lors de plusieurs réunions au sein de mon Cabinet, le secteur aura la possibilité de proposer de nouvelles actions au service d'appui qu'il soumettra alors au Comité stratégique associant l'ensemble des Administrations. Ce principe sera d'application tant pour les missions d'encadrement que pour les missions de recherche.

Concernant la recherche, 1.450.000€ ont été attribués au CRAW afin de mettre en œuvre un plan de recherche global agriculture biologique et autonomie protéique. La mise en place d'une cellule spécifique à l'agriculture biologique est prévue dans ce cadre. Un comité d'accompagnement assurera le suivi de la mission et sera composé notamment de représentants du secteur.

Outre la création d'une cellule agriculture biologique au sein du CRAW, un grand changement sera opéré en ce qui concerne les sujets de recherche qui proviendront du service d'appui chargé de recueillir les attentes du secteur via les Assemblées Générales. Je veux que la recherche réponde aux attentes des opérateurs et le schéma de l'agriculture que je vous ai présenté répond à cet objectif.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Madame, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments très distingués.

Carlo DI ANTONIO



Un atelier de découpe mobile sillonnera bientôt votre région...

Ariane Beaudelot

Après avoir écumé les boucheries de toutes les grandes chaînes de distribution, Damien, 29 ans, a voulu réorienter sa carrière. Souhaitant pratiquer son métier de manière responsable et durable en respectant le bien-être animal et l'environnement, l'idée lui est venue, en collaboration avec BioForum, de développer un atelier de découpe mobile certifié bio.

Damien explique son choix : « Aujourd'hui, je ne veux plus travailler avec de grands groupes industrialisés, mais je porte ma préférence sur les petits éleveurs, en particulier ceux de la filière bio. C'est important pour moi de pouvoir rencontrer les personnes avec qui je vais travailler et de proposer un service personnalisé plutôt qu'à la chaîne. »

Le principe est simple, il récupérera les carcasses des animaux à l'abattoir après leur maturation, il les ramènera à l'éleveur qui gagne ainsi en temps de déplacement et les découpera ensuite à façon dans son camion frigorifique au sein de la ferme.

« Je souhaite proposer un service de découpe des pièces qui est rarement possible dans les abattoirs, ainsi que les spécialités à base d'hachés, les brochettes, ... La mise sous vide sera également possible pour ceux qui souhaitent proposer des colis tout prêts et les demandes particulières, comme assurer l'absence de certains allergènes ou certaines épices, seront prises en compte. »

Ce système permet un meilleur suivi de vos bêtes, de l'abattoir jusqu'à la vente, ainsi que la certification bio de vos colis... et donc une valorisation optimale de votre travail à la ferme !

Vous pouvez suivre l'évolution de son projet dans l'émission Starter qui débutera prochainement sur la RTBF. Damien espère bientôt vous être utile et parcourir l'ensemble de la Wallonie pour venir découper vos bœufs, porcs ou moutons...

Contact :
Le Boucher Vert,
Damien ARCIDIACONO,
0478/66.60.04,
damien-arci@hotmail.com

MONSEU et les AGRO BIOLOGISTES.

1. Nutrition végétale :

A) CHAULAGE :

CARLI 95 Carbonate de Calcium V.N. 50
CARLIMIDE Carbonate de Calcium V.N. 35
CARLIGRAN Dolomie granulé.
CARLIACTIF bio Carbonate de Calcium et Vinasse.
AMECAL Carbonate de Calcium + kiésérite.

B) ENGRAIS :

0.13.6 + 4 + 12 Kaïnite et phosphate naturel.
0.12.16 + 6 Phosphate naturel et Patentkali
4.7.15 Farine d'Os et vinasse
10.3.3 Farine de poils et poudre d'os
Tourteaux de Neem.
ZYMOSTIM : Engrais Foliaire.

2. Semences :

Mélange de semences fourragères adapté à vos régions.
Semences de céréales.

3. Protection des Plantes :

Cuivre, Soufre, Bouillie Bordelaise, huile de Neem.
BIOX-M : Anti-germe en pommes de terre.

MONSEU
ETS. MONSEU S.A.

Nutrition animale & végétale

Rue Baronne Lemonnier, 122 - B 5580 Lavaux-Ste-Anne
Tél. 084/38 83 09 - Fax. 084/38 95 78
www.monseu.be



molens - moulins
DEDOBDELEER

le numéro 1 en
alimentation animale
biologique

Pour tous les animaux (bovins,
porcs, volailles, ovins, caprins,
équidés,...)

Calcul de rations

Condiments minéraux

Aliments complets ou mélange de
matières premières

Achat de céréales panifiables,
fourragères et en reconversion

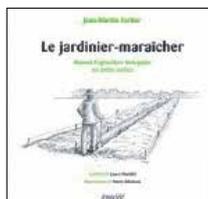
Conseils de diversifications

Moulins Dedobbeleer
Graankaai - 1500 Halle
Tel : 02/356.50.12.
Fax : 02/356.93.55.
info@dedobbeleermills.be



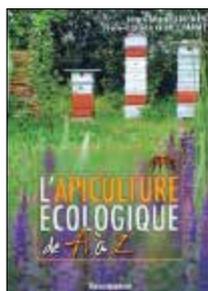
Livres du mois

Vous pouvez retrouver ces livres à la librairie de Nature & Progrès, Rue de Dave, 520 à Jambes entre 9h et 16 h – vendredi jusque 18h -, soit en les commandant par fax: +32 (0)81/310.306 ou encore par internet: www.docverte.be



LE JARDINIER-MARAÎCHER - MANUEL D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE SUR PETITE SURFACE

Est-il possible de vivre de sa production de légumes bio en cultivant de manière artisanale une superficie d'un hectare ou moins ? Jean-Martin Fortier, qui exploite depuis une dizaine d'années une microferme au Québec, en fait la démonstration avec brio. Dans ce livre, il partage avec beaucoup de générosité et de transparence les principes, méthodes et astuces qui ont fait le succès de ses cultures maraîchères et la rentabilité de son entreprise agricole. Véritable mine d'informations pratiques, ce manuel s'adresse autant au jardinier amateur qu'à une personne qui souhaiterait se lancer en agriculture de proximité. En plus de fournir des notes culturales sur 25 légumes, il nous apprend, étape par étape, comment choisir l'emplacement d'un site, minimiser les investissements au démarrage de son entreprise, utiliser de la machinerie alternative au tracteur, cultiver en planches permanentes avec une approche de travail du sol minime, lutter efficacement contre les maladies et les insectes nuisibles, élaborer un calendrier cultural et une bonne planification financière, ... Au-delà de ce savoir-faire, le Jardinier-maraîcher illustre combien ce métier procure une qualité de vie et un sens à ceux et celles qui le choisissent. Que ce soit par le biais du programme d'Agriculture soutenue par la communauté (ASC) ou par la vente directe de produits au marché fermier de la région, l'agriculture biologique sur petite surface incarne à merveille cette économie post-capitaliste qui pointe à l'horizon. Auteur : Jean-Martin Fortier | Editeur : Ecosociété | 198 pages – 25,00€



APICULTURE ECOLOGIQUE DE A A Z

L'abeille a une action pollinisatrice tout-à-fait capitale pour notre environnement. Mais elle est une espèce en danger, et même en voie d'éradication dans certaines contrées du globe. Si elle venait à disparaître, ce serait sans nul doute une catastrophe écologique majeure. Dans cet ouvrage, dans les pas de précurseurs comme l'Abbé Warré, deux passionnés par le monde des abeilles, Jean-Marie Frères et son élève Jean-Claude Guillaume, nous livrent leur analyse de la problématique actuelle et leurs expériences menées durant ces vingt dernières années. Ils ont mis au point une méthode de sauvegarde de l'abeille basée sur le respect de son mode de vie naturel et sur le partage nécessaire avec l'insecte des produits de la ruche. La modernisation de l'apiculture, qui remonte à une bonne centaine d'années, fait appel à des ruches et à des pratiques qui ne respectent pas le mode de vie naturel de l'abeille, génère des perturbations qui sont autant de facteurs d'affaiblissement des colonies. Ces facteurs, les auteurs les ont identifiés et, pour une grande part, solutionnés, en mettant au point une ruche, véritable transposition de la ruche sauvage, dans laquelle l'abeille, selon un mode ancestral, fabrique un miel d'une qualité supérieure, similaire avec celui qu'elle nous donnait jadis avec nos ruches de paille. Cet ouvrage nous prouve qu'il est possible d'apporter une solution viable à cette problématique qui n'est plus une fatalité. Il suffit simplement de fournir à l'abeille la ruche écologique, un habitat qui lui convient parfaitement, pour lui permettre de vivre selon son mode de vie naturel, de travailler en paix sans la déranger, sans prélever de manière égoïste et préjudiciable les produits de la ruche dont elle a besoin pour vivre et pérenniser sa colonie. Auteur : Jean-Marie Frères & Jean-Claude Guillaume | Editeurs : Résurgence | 804 pages – 65,00€



LES PRINCIPALES CLÉS DU VERGER BIO TRANSFRONTALIER. POMMES ET POIRES, UNE APPROCHE GLOBALE

Ce document est essentiellement destiné aux producteurs professionnels mais vous, qui êtes pris par le virus de la pomme ou de la poire, que vous soyez amateurs avertis, maraîchers qui souhaitent se diversifier ou bien arboriculteurs confirmés, nous vous recommandons cet ouvrage dédié à l'arboriculture... BIOLOGIQUE. Dans ce guide, vous découvrirez les principaux résultats acquis dans le cadre du programme transfrontalier TransBioFruit, grâce aux compétences complémentaires du GABNOR, du CPBio, du CRA-W et de la FREDON Nord Pas-de-Calais. Au fil des chapitres, se déroule la vie d'un verger bio, depuis le travail du sol avant la plantation, en passant par le choix des variétés et la taille des arbres. Elle continue avec les moyens de protection directs et indirects contre les ravageurs émergents (hoplocampe, anthonome, puceron cendré) ou mieux connus, tel le carpocapse. Quelques pages sont consacrées aux bandes fleuries comme moyen d'attirer les auxiliaires utiles au verger. Une stratégie innovante de protection contre la tavelure est illustrée et démontre qu'il est possible de diminuer le nombre de traitements nécessaire. Les informations sont synthétisées de la manière la plus claire et accessible possible, tout en respectant une rigueur scientifique. Cette publication est disponible grâce au soutien de nos aimables financeurs : le programme Interreg IV France-Wallonie-Vlaanderen, les fonds FEDER, la Région Nord Pas-de-Calais, la Région Wallonne, le Conseil Général du Pas-de-Calais et le Conseil Général du Nord. Disponible en téléchargement sur le site www.cebio.be ou en version papier sur demande à l'un des partenaires du projet : Gabnor : info@gabnor.org; CRA-W : jamar@cra.wallonie.be; FREDO Nord Pas de Calais : fredon@fredon-ndpc.com; CPBio : info@cebio.be



Petites annonces

Pour vos petites annonces:
info@cebio.be

ATTENTION
changement d'email:
info@biowallonie.be

Offres

BROUETTE BIA 90CM MOTEUR ROBIN- 350€
Willy Lequeux
Remichampagne, 24
6640 Vaux s/Sûre
Tél : 061/266.193

ROUES ETROITES
Roues étroites 230/95R44 peu servi- 1.000€
Willy Lequeux
Remichampagne, 24
6640 Vaux s/Sûre
Tél : 061/266.193

LOGETTES SUSPENDUES
30 Logettes suspendues 35€ pièce
Willy Lequeux
Remichampagne, 24
6640 Vaux s/Sûre
Tél : 061/266.193

GENISSES PLEINES BIO PNH
9 génisses pleines bio PNH- statut I3- 1.600€
Willy Lequeux
Remichampagne, 24
6640 Vaux s/Sûre
Tél : 061/266.193

FOURRAGE
foin de qualité : ballots de +/- 300 Kg à 110€ la tonne. (Région de Dinant)
Juan de HEMPTINNE
Mont d'Anhée
5537 Anhée sur Meuse
Tél : 082/615.061
GSM : 0475/548.203
juan.d.hemptine@skynet.be

BOULES PREFANE BIO PREMIERE COUPE
25 boules préfanés bio première coupe à 40 euros la boule.
Benoît GAILLARD
route de Saint-Antoine,66
6960 HARRE
Tél : 086/401.245
GSM : 0472/588.161
benoitgaillard66@live.be

FIENTE DE POULES PONDEUSES BIO
Environ 200 tonnes de fiente de poules pondeuses bio à 30 euros la tonne départ ferme.
Benoît GAILLARD
route de Saint-Antoine,66
6960 HARRE
Tél : 086/401.245
GSM : 0472/588.161
benoitgaillard66@live.be

GENISSES DE RACE LIMOUSINE
4 belles génisses limousines bio pleines, prêtes à vêler (3 ans).
Taureau inscrit et visible.
Prix: 1500€ pièce
Ferme Bio du Petit Sart
Hubert Del Marmol
rue du Petit Sart, 75
1390 Grez-Doiceau
GSM : 0495/645.616
hubertdelmarmol@gmail.com

CEREALES PLANTES ENTIERES ENSILEES
Dominique et Jean Yves JACQUES
Rue de Poteaupré, 6
6464 Bourlers
Tél : 060/212.116
GSM : 0477/722.475
jacques_fas@yahoo.fr

TAUREAUX BLANC BLEU BELGE
Taureaux blanc bleu belge né 15/01/2010,13,ayant pâturés.
Stéphanie Lambert
La Vaux, 35
4990 Lierneux
Tél : 080/215.642
GSM : 0485/455.886
stephanie.message@hotmail.com

GENISSES PLEINES
Genisses pleines et de 15 mois statut i3
Ferme du Ront Point
Carl VANDEWYNCKEL
Rond Point, 292
6464 Forges
Tél : 060/211.559
GSM : 0478/753.000
vdwcarl@hotmail.com

ROULEAU LISSE 7,50 M SEMI PORTÉ
Quantité : 1
Rouleau lisse 7,50 m semi porté repliable hydrauliquement
Dominique Hannoteu
Rue de Belle Vue, 3
6470 GRANDRIEU
Tél : 060/455.336
GSM : 0498/920.183
fermedebellevue@hotmail.com

Demandes

LUTTE BIO CONTRE RAVAGEURS: LA BUSE DE HARRIS
Avis aux agriculteurs et à toutes personnes rencontrant des problèmes nuisibles sur leurs cultures: Je recherche des endroits où faire voler ma buse de harris. Ce rapace est très efficace quant à l'effarouchement de lapins, pies, corneilles, étourneaux,...
Serge Ooghe
GSM : 0474/269.400

BALLE D'EPEAUTRE BIO
Je suis à la recherche de balle d'épeautre bio pour garnir des coussins ou oreillers dans le cadre d'un projet professionnel qui promotionnerait la confection textile bio. Si vous aviez la moindre piste pour en trouver, en Wallonie si possible, cela me serait d'un précieux secours. Je me suis déjà adressée à Agri bio près d'Havelange mais leur balle est trop déchetée et poussiéreuse.
Isabelle Delanghe
GSM : 0473/513.295
isabelle.delanghe@hotmail.fr

Pour que votre petite annonce paraisse dans Itinéraires Bio, elle doit nous parvenir le 20 du mois précédent la parution.

- > **Mai-Juin : 20 Avril**
- > **Juillet-Août : 20 Juin**
- > **Septembre-Octobre : 20 Août**
- > **Novembre-Décembre : 20 Octobre**

BioForum
WALLONIE

Légume et recette du mois

Noémie Dekoninck



Le pourpier d'hiver

Bien qu'il soit également connu sous le nom de « Claytone de Cuba », ce pourpier est facilement cultivable dans nos régions puisqu'il préfère des conditions froides et humides. Cultivé de manière analogue à l'épinard, les semis doivent être espacés d'environ 10 centimètres sur un terrain qui ne nécessite pas de labour mais simplement biné. Semé en pleine terre jusqu'à fin septembre, il sera disponible tout l'hiver. Tout comme le cresson, le pourpier repousse facilement après la cueillette à condition de ne pas le couper trop ras.

Un légume demandant donc peu d'efforts ! Par ailleurs, cette plante n'a pas d'ennemi particulier ; il est donc inutile de la protéger ou d'employer des pesticides. Sous serre, cette culture n'a pas besoin de chauffage. Un légume adapté à des méthodes agricoles biologiques et respectant l'environnement !

Connu pour sa richesse en vitamine C par rapport aux autres légumes de sa catégorie, il est consommé préférentiellement en salade.



Fondant de butternut à la mozzarella

Épluchez le butternut et coupez-le en lamelles.

Faites cuire au four à 165° les lamelles dans de l'huile d'olive pendant 15 minutes.

Coupez la mozzarella en fines tranches.

Formez un millefeuille en alternant une tranche de butternut, une tranche de mozzarella, une tomate séchée, une tranche de mozzarella et enfin une tranche de butternut.

Pour préparer le coulis:

Mixez la moitié d'un plan de pourpier, ajoutez-y trois-quatre cuillères à soupe d'huile d'olive, salez.

Faites reposer le coulis une heure au réfrigérateur.

Servir le mille-feuille sur le coulis.

Recette de Claude Pohlig

www.brasserie-dupont.com

Découvrez notre
gamme de
bières **BIO** !



Brasserie Dupont
Tradition & qualité



SCIENCES et METIERS de LA NATURE

CENTRE PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT AGRONOMIQUE DE LA REID

Enseignement secondaire
Enseignement supérieur
Enseignement de Promotion
sociale

CEFA

Route du Canada, 157

B-4910 La Reid

tel 087 21 05 10

ipealr@provincedeliege.be

www.mafuturecole.be



Province
de Liège

Enseignement

Getty Images

Vous êtes **agriculteur**?

HAINAUT DEVELOPPEMENT vous accompagne
dans le développement de votre exploitation

- une intervention financière dans l'achat de matériel informatique
- lutte contre les maladies du bétail
- une aide au fonctionnement
- la promotion et la valorisation des produits agroalimentaires (foires, concours, ...)
- des pistes de diversification (utilisation de productions agricoles à des fins non alimentaires)
- l'agriculture durable et ses innovations

Une équipe dynamique prête à relever tous les défis pour le développement de votre exploitation.

N'hésitez pas à nous contacter!

www.hainaut-developpement.be

0800 15 500 (numéro gratuit)

Sous la Présidence de Gérald MOORTGAT, Député provincial, et la Direction de Lionel BONJEAN



VOTRE
PARTENAIRE
POUR UN
AVENIR
DURABLE



HD HAINAUT
DEVELOPPEMENT

Certifié ISO 9001:2008